C.R.I.C. N° 95 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mercredi 19 février 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Disabato, Mugemangango, Collin, Frédéric.....1

Débat.....3

Le plan de restructuration de GlaxoSmithKline (GSK).....3

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mme la Présidente, MM. Hardy, Desquesnes, Antoine, Mmes Sobry, Laruelle, MM. Heyvaert, Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....3

Liste des intervenants.....25

Abréviations courantes.....26

RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 33 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons commencer cette séance conjointe de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture et de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui ; insigne honneur dû à mon grand âge, paraît-il, ce qui m'a un peu étonné de prime abord.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Il y a un seul et unique point, mais d'importance s'il en est, à l'ordre du jour suite au dépôt de plusieurs questions dans différentes commissions, d'où la décision qui a été prise en Conférence des présidents d'organiser une commission conjointe. Il s'agit du plan de restructuration de GSK.

Afin de baliser quelque peu nos travaux et les organiser, je vais suggérer, à votre appréciation, les modalités.

Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une séance plénière aujourd'hui. De prime abord, il nous faut avoir terminé avant la séance plénière. Cela semble aller de soi, mais c'est bien en le disant.

Manifestement, certains groupes ont prévu l'une ou l'autre réunion sur le temps de midi. Je propose que l'on n'attende pas 14 heures pour terminer nos travaux, mais que l'on termine nos travaux, tant que faire se peut, à midi. C'est une suggestion, nous verrons bien le déroulé.

Je propose que les ministres, qui nous font le plaisir d'être présents aujourd'hui vu l'importance du sujet, répondent successivement à vos questions et que l'on fasse un premier tour ou une première salve de questions afin que je prenne note de celles-ci. Nous commencerions, comme il se doit, par un groupe de l'opposition, suivi d'un groupe de la majorité par importance et ainsi de suite. S'il y a plusieurs interventions dans le premier tour ou plusieurs commissaires qui souhaitent poser des questions, je propose qu'ils les posent successivement. Par exemple, s'il y a deux interventions pour le groupe Ecolo, qu'elles se succèdent l'une et l'autre ; du moins, pour le premier tour. J'imagine que, dans le second tour, ce sera peut-être plus décousu et moins structuré.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - M. Antoine et moi-même avions adressé une demande de réunion en urgence la semaine passée. Finalement, la Conférence des présidents a abouti à la réunion d'aujourd'hui, et l'on s'en réjouit, pour faire le point.

Je voudrais revenir sur l'organisation. Vous proposez que chaque groupe s'exprime tour à tour. Pour l'interactivité des débats, que l'on fasse un premier tour de cette façon, mais après que l'on soit plus souple.

M. le Président. - C'était mon propos. Je me suis peut-être mal exprimé, mais je ne disais pas autre chose : un premier tour structuré de la sorte et, par la suite, de manière moins structurée et plus décousue, chacun intervient, en le demandant, et je lui cède bien volontiers la parole.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - J'adhère à la proposition d'organisation des travaux.

Il faut être attentif, dans les interventions, à ce que l'un ne prenne pas une heure parce que cela laisse beaucoup moins de t emps pour les autres. Il faut essayer de trouver un équilibre. L'idée, c'est une première discussion, d'après ce que j'ai compris.

M. le Président. - Oui, un échange de vues.

M. Disabato (Ecolo). - On est que dans la phase d'information du plan Renault et il y aura encore des étapes supplémentaires et ultérieures par rapport à ce dossier. Ici, on est dans un premier tour de table.

M. le Président. - Je vois que nous nous rejoignons.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Concernant l'organisation des travaux, il avait été initialement proposé de faire une session en plénière avec un débat d'actualité sur GSK. Finalement, en Conférence des

présidents, on s'était entendu sur le fait de l'organiser en salle 5. Celle-ci offre la possibilité d'avoir plus d'espace pour que l'ensemble des députés ou, en tout cas, la plus grande partie des députés puissent être présents à cette réunion. Maintenant, on est en salle 3, une salle limitée en termes de confort et pour accueillir tout le monde : attachés, députés et éventuellement la presse. Je m'étonne de cette décision. C'est un élément.

Le deuxième élément, c'est qu'il y a aussi une question de temps. Vous l'avez dit, il y a une session cet après-midi et il y a des réunions éventuelles de groupes politiques. On va voir comment le débat se poursuivra, mais je pense qu'il y aura beaucoup de questions et beaucoup de réponses qui vont être données. La question qui se pose, c'est : quand on sera limité par le temps, que fera-t-on par la suite ? Mon groupe et moi-même nous réservons la possibilité de demander un nouveau débat d'actualité sur GSK aussi vite que possible en fonction de la manière dont les choses vont se passer aujourd'hui. Je préférais vous en prévenir.

M. le Président. - Merci de cette précaution et de la prévention.

Vous avez raison, initialement, en Conférence des présidents, il a été décidé de faire une commission conjointe.

Quant aux contingences techniques, la salle 5 est occupée par un colloque ou une conférence de la FGTB aujourd'hui.

(Réactions dans l'assemblée)

Ceci explique cela.

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît.

La salle 5 n'étant pas disponible, nous occupons la deuxième salle de commission la plus grande de ce Parlement. Comme cela a été signalé, toutes les places ne sont pas occupées.

Pour ce qui est du terme du débat, je propose qu'on le fixe à 12 heures aujourd'hui. Cela ne veut pas dire, le cas échéant – et libre à vous, comme vous l'indiquez –, de revenir en Conférence des présidents avec une proposition de débat ultérieur, que ce soit en séance plénière ou en commission conjointe. Personne ne dit que ce sera le dernier débat sur le sujet.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Au-delà des sarcasmes des uns et des autres…

M. le Président. - Je n'ai rien entendu. Je vous en prie.

M. Mugemangango (PTB). - Vous avez un petit problème d'audition, mais cela vous regarde.

M. le Président. - Je consulterai un ORL.

M. Mugemangango (PTB). - Il ne s'agit pas de mettre la FGTB ou qui que ce soit dehors.

Deux questions se posent : la première question, c'est dommage que, au moment où l'on a eu le débat en Conférence des présidents, on n'ait pas eu l'information.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - M. Collin a demandé à intervenir.

M. Mugemangango (PTB). - Je vais terminer mon propos.

M. le Président. - Je lui donnerai la parole après vous.

M. Mugemangango (PTB). - Par contre, si la salle 5 était occupée, il y a avait deux options : la salle 3, celle que l'on occupe maintenant, mais il y avait aussi toujours l'option d'utiliser la salle plénière.

M. le Président. - Avant de céder la parole à M. Collin, je tiens à préciser que l'option de la plénière n'a pas été retenue, c'était la décision de la Conférence des présidents. J'y étais, vous y étiez également. Ce débat a eu lieu et a été tranché. Il n'a pas lieu de le refaire ici, ce n'est pas l'endroit. Je pense que l'on a d'autres questions à se poser d'une autre nature, si vous permettez.

La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Très brièvement, comme témoin des débats de la Conférence des présidents, on a évoqué le fait qu'il y avait un colloque. Deuxièmement, on a évoqué le fait que cela n'était pas possible, en tout cas on a décidé de ne pas le faire en séance plénière. Troisièmement, je pense qu'il serait plutôt utile de commencer nos débats. Cela fait 10 minutes que l'on a déjà passées à des préliminaires un peu superflus.

M. le Président. - Monsieur Collin, je vous remercie pour votre intervention, mais je voudrais céder la parole maintenant à M. Frédéric qui l'a demandée également.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Très brièvement parce que mon collègue Collin a dit les choses brillamment, que je partage. Monsieur le Président, grâce au PTB, on vient déjà de perdre 10 minutes sur le débat de fond.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - On ne va pas en faire un grand débat, c'est ma dernière intervention sur le sujet, mais la vérité a ses droits. Le colloque a été évoqué, mais comme étant une organisation d'un jour ; maintenant, c'est deux jours et manifestement on n'avait pas cette information. La vérité a ses droits, mais je propose que l'on entame le sujet pour lequel on s'est rassemblé aujourd'hui.

M. le Président. - Je voudrais revenir un court instant sur l'intervention de M. Disabato par rapport au temps de parole.

Je trouve, à titre personnel, qu'il serait effectivement plus utile, du moins dans le premier tour, et même dans les tours successifs, le cas échéant, de limiter votre temps de parole, ne pas recontextualiser à l'infini – le contexte, je pense, est connu – mais bien aller *to the point* sur les questions qui se posent ou les éléments politiques que vous vouliez mettre en avant.

Cinq minutes sans que l'on chronomètre – puisque ce n'est pas l'usage et ce n'est pas réglementaire – de temps de parole par intervenant vous paraît-il raisonnable ? Peut-on s'accorder, cinq minutes étant un maximum, bien entendu ? Oui, qui ne dit mot consent. Parfait.

Nous prenons les inscriptions pour le premier tour : M. Desquesnes, M. Liradelfo, M. Mugemangango, M. Hardy, Mme Laruelle, Mme Sobry. Je vais me permettre de m'inscrire moi-même si vous n'y voyez pas d'inconvénient majeur. M. Antoine, M. Heyvaert, M. Disabato. J'ai deux intervenants chaque fois par groupe, si je ne m'abuse, à concurrence de cinq minutes.

DÉBAT

LE PLAN DE RESTRUCTURATION DE GLAXOSMITHKLINE (GSK)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur le plan de restructuration de GlaxoSmithKline - GSK.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Tout d'abord, je voudrais commencer par apporter toute ma solidarité aux travailleurs de GSK. Je ne sais pas si quelqu'un ici a déjà vécu pareille situation, mais je peux vous dire que c'est une violence dans la vie d'un travailleur de perdre son boulot. Je l'ai vécu moi-même avec la fermeture d'ArcelorMittal et ce sont des situations qui me révoltent.

Le 7 février dernier, le couperet est tombé, la filiale belge de GSK annonce qu'elle va supprimer 720 emplois et ne pas renouveler 215 CDD.

C'est un véritable drame social auquel nous assistons, ce sont plus de 900 familles qui, finalement, se retrouvent dans l'incertitude. Le plus scandaleux, c'est qu'ici on ne parle pas d'une entreprise qui est dans la difficulté. Non, on parle d'une entreprise qui a enregistré, en 2018, au niveau mondial, des bénéfices nets après impôts de 4,097 milliards d'euros, mais qui a aussi reversé 4,4 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires. On parle donc d'une entreprise qui a versé plus de dividendes à ses actionnaires que ce qu'elle a engrangé de bénéfices. Cela, c'est pour le niveau mondial. Revenons à la filiale belge, en fait, qui n'est pas à l'agonie, qui a enregistré finalement un bénéfice net de 500 millions d'euros et, cerise sur le gâteau pour l'entreprise – pas pour les travailleurs évidemment –, elle n'a payé que 0,1 % d'impôts. C'est, entre autres, avec des lois que le MR et le PS ont votées. On sait bien que vous n'aimez pas qu'on le rappelle, mais c'est la réalité.

Pendant que les travailleurs paient 30 % à 40 % d'impôts, on se retrouve avec une multinationale qui paie 0,1 % d'impôts. C'est la réalité aujourd'hui, mais ce n'est pas tout.

Au niveau de la Région wallonne, on sait que l'entreprise a reçu des aides à l'investissement pour un montant de 85 millions d'euros et, malgré tout, cette entreprise décide de jeter plus de 900 travailleurs à la porte. Pour nous, c'est inacceptable. GSK, c'est avant tout le fer de lance de votre stratégie économique, Monsieur le Ministre, puisqu'elle fait partie du plus important pôle de compétitivité, BioWin qui, rappelons-le, est financé à hauteur de 113 millions d'euros par la Région wallonne.

En fait, après toutes ces aides, tous ces plans Marshall, ces cadeaux fiscaux, ces pôles de compétitivité, le résultat, c'est 935 familles sur le carreau. Ce sont 935 travailleurs qui ont pourtant contribué à faire tourner une entreprise productive, une entreprise qui fait des bénéfices, ce sont 935 travailleurs qui ont contribué à produire des vaccins qui sauvent des vies.

Monsieur le Ministre, ma question qui est légitime, je pense, est : à quoi ont servi toutes ces aides puisque, finalement, on voit qu'aujourd'hui elles n'ont pas servi à maintenir l'emploi en Wallonie ?

C'est clair que, quand une entreprise distribue autant de dividendes et n'a aucun problème à jeter autant de travailleurs à la porte, elle les considère comme des kleenex. On se mouche et puis on les jette.

On a vu finalement, avec GSK, que votre stratégie de faire des cadeaux aux multinationales, cela ne fonctionne pas, cela ne garantit pas l'emploi. Nous

pensons, au contraire, que cet argent donné aux multinationales devrait plutôt être investi dans la création d'emplois publics, dans de l'emploi stable, de l'emploi de qualité.

Ma question est simple : allez-vous changer de cap ? Allez-vous changer de stratégie ? Allez-vous arrêter de faire des cadeaux à ces multinationales ?

J'avais également une question concernant la rencontre du Gouvernement wallon avec GSK. Lors de la plénière du mercredi 5 février, on a appris que le Gouvernement avait rencontré la direction à propos de son plan de licenciement. Les travailleurs s'inquiètent aussi de savoir si cette phase de licenciement n'est finalement pas qu'un ballon d'essai. On entend que GSK voudrait se débarrasser de certains départements comme la recherche pour se concentrer sur d'autres départements comme le département vaccins. Les travailleurs ont le droit de savoir ce qu'il en est réellement.

Quels éléments avez-vous appris sur la stratégie à moyen et à long terme avec cette multinationale ?

M. le Président. - La parole est M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Mon camarade l'a dit, GSK est une entreprise largement bénéficiaire. C'est une entreprise qui est au cœur de la stratégie économique du Gouvernement wallon déjà depuis plusieurs gouvernements. Cela a déjà été confirmé aussi par la DPR de ce Gouvernement quand celle-ci a confirmé que l'on allait reconduire la stratégie des pôles de compétitivité.

Des problèmes ont été posés par mon camarade, mais il y a également un autre problème qui est celui de la collusion entre les structures publiques et la direction de GSK.

À un autre niveau de pouvoir, on a déjà parlé, par exemple, du rôle d'un certain Pascal Lizin qui est membre du Conseil de l'industrie. Conseil de l'industrie qui était notamment mentionné dans la note coquelicot qui a précédemment fait l'objet de discussions et le PS et Ecolo et qui est finalement une source d'inspiration importante pour la stratégie économique de ce Gouvernement.

Ici, ce n'est pas de M. Lizin que je parlais, c'est plutôt de celui qui préside le pôle de compétitivité le plus important au niveau de la Région wallonne, c'est BioWin. Un pôle de compétitivité qui est responsable de la gestion de subsides à concurrence de 113 millions d'euros et celui qui dirige ce pôle de compétitivité n'est autre que Philippe Denoël, qui est en même temps directeur recherche et développement chez GSK.

Pour nous, il y a un conflit d'intérêts évident. On ne peut pas à la fois poursuivre l'intérêt général à la tête d'une structure publique telle que ce pôle de compétitivité et, à la fois, être finalement aux ordres d'une entreprise qui décide de licencier près de 1 000 personnes alors qu'ils font du bénéfice.

On l'a dit, cette stratégie de pôle de compétitivité, on la remet en question, mais en l'état, il nous paraît évident qu'il y a une contradiction. Il faut donc que ce M. Denoël fasse un pas de côté, il faut que ce M. Denoël démissionne de sa présidence du pôle de compétitivité.

La question que je vous pose, Monsieur le Ministre, c'est : allez-vous mettre cette proposition, cette décision en place ?

(Mme Cremasco, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Pour ma part, je voudrais insister sur ce que l'on appelait auparavant ou dans le temps la Walifornie. Le Brabant wallon apparaissait comme une province, dont je suis originaire et mandataire, un peu différente des autres, où économiquement tout semblait définitivement aller bien. Aujourd'hui, nous constatons, depuis maintenant quelques mois, pour ne pas dire quelques années, que les difficultés s'amoncellent et que cette province n'est pas différente des autres, en ce sens que, économiquement, il y a des ressacs et qu'il y a des difficultés dans tous les secteurs, en ce compris dans les secteurs porteurs qu'est le secteur qui nous concerne aujourd'hui.

Je voudrais quand même citer quelques sociétés qui ont fait l'actualité ces jours et ces mois derniers, CP Bourg dont on parle encore régulièrement, Altifort Boart, NMLK, Baxter, Virginal Paper SA, Carimat, Blokker aujourd'hui, Orchestra, E5Mode, autant de sociétés qui sont concernées. D'ailleurs, la Province du Brabant wallon, en 2019, est la province qui a été la plus touchée par des restructurations, des faillites ou des licenciements collectifs. On les compte par centaines ; je n'espère pas par milliers prochainement.

Je voulais évoquer cet élément parce qu'il semble important aux yeux des mandataires publics, mais aussi aux yeux de tout un chacun. Cela veut dire que la désindustrialisation de notre province est une réalité aussi et que les manufactures, fussent-elles de haute technologie, souffrent également.

On peut le regretter. Surtout, on doit être à côté des travailleurs. On se doit d'être à côté des travailleurs, quels qu'ils soient, qu'ils soient cadres, qu'ils soient ouvriers, qu'ils soient employés, parce qu'aujourd'hui, semble-t-il, personne n'est plus à l'abri.

Je voulais insister sur cet élément, parce qu'à mon sens, de la concertation sociale et des acteurs sociaux, politiques également, économiques, naîtra la solution. Il faut donc permettre à l'ensemble des acteurs sociaux

aujourd'hui de dialoguer et d'activer la fameuse phase 1 du plan Renault, leur permettre aussi d'être représentés pour certains, puisqu'il semblerait que les cadres ne soient pas représentés, que le processus tel que défini aujourd'hui, la représentation des cadres n'est pas garantie.

Je voudrais, à ce sujet, vous poser quelques questions.

Comment avance cette procédure ? Avez-vous aujourd'hui, suite aux rencontres que vous avez eues avec la direction, mais aussi avec les représentants syndicaux, plus d'informations sur le déroulement des négociations entre partenaires sociaux ? Qu'en est-il de cette représentativité des cadres ?

J'aurais également voulu vous poser assez directement la question suivante selon laquelle le nombre d'emplois menacés qui a été évoqué aujourd'hui est quand même de quelque 1 000 personnes, en comptant le non-renouvellement des contrats, les cadres et les autres. Ce chiffre est-il toujours d'actualité ? Est-ce bien ce chiffre que vous avez évoqué avec les différents partenaires lorsque vous les avez rencontrés ? Existe-t-il des alternatives au licenciement ? Quelles sont-elles, d'initiative ou en tout cas débattues, évoquées par l'employeur, par GSK ?

Certains sites wallons sont-ils plus menacés que d'autres par rapport à ces pertes d'emploi ? Je pense à Wavre et à Rixensart, pour ce qui me concerne directement, mais aussi à Gembloux.

Concernant les 500 millions d'euros annoncés d'investissements, avez-vous également des garanties et plus de précisions quant au phasage, au rythme de ces investissements ? Si oui, savez-vous déjà comment il sera décliné, par exemple, dans le prochain triennat, cet investissement ?

Enfin, je voulais également vous poser la question du quartier général de GSK concernant les vaccins. Il se dit qu'ils vous auraient confirmé, du moins dans certains quotidiens nationaux, que leur volonté est bel et bien de conserver leur QG, leur quartier général de recherche et de production de vaccin en Wallonie. Pouvez-vous le confirmer ?

Voilà mes questions.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - AXA, ING, Caterpillar, il y a un point commun, ce sont des licenciements collectifs réalisés par des sociétés qui font des bénéfices.

Je souhaite prendre de la hauteur dans le cadre de ce débat et je n'ai pas envie de rentrer dans des attaques ad hominem.

Je pense sincèrement qu'il faut réfléchir à un autre modèle économique qui soit plus social, plus éthique, qui prend en compte les enjeux de demain. Il y a une réflexion à mener en concertation avec les différents niveaux de pouvoir.

Deux enjeux essentiels, un premier, c'est faire en sorte d'interdire les licenciements collectifs, renforcer le plan Renault. Des textes ont été déposés par le PS au niveau fédéral. Il y a aussi une proposition intéressante sur le fait de renforcer le droit d'alerte pour permettre aux syndicats, dès qu'ils en ont les premiers signaux, d'avoir des renseignements pertinents sur la situation d'une entreprise.

On a, aujourd'hui, l'opportunité de faire de cette catastrophe sociale le point de départ vers une économie plus juste, une économie plus éthique, une économie plus humaine. Les investissements d'aujourd'hui, qu'ils soient publics ou privés, doivent faire en sorte de créer les emplois de demain. Il est impensable qu'une société qui fait des milliards d'euros de bénéfices puisse envisager de sacrifier l'emploi en Wallonie et en Belgique.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, j'ai plusieurs questions.

Existe-t-il une concertation avec les différents niveaux de pouvoir pour éviter que d'autres catastrophes sociales arrivent à l'avenir ? Existe-t-il des mesures pour encourager l'emploi et les retours à l'emploi des travailleurs de GSK ?

Selon la directrice de BioWin, près de 2 400 postes seront à pourvoir d'ici 2022. J'ai d'ailleurs lu que vous organisiez un *jobday* spécifique. Ces travailleurs y seront-ils intégrés pleinement ? Y a-t-il des initiatives prises par GSK pour inciter à la mobilité interne à l'entreprise ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Lorsque nous avions demandé, au nom du groupe cdH, la convocation urgente d'une Commission conjointe économie et emploi, nous avions listé une série de questions et nous avions aussi demandé que les trois ministres compétents au sein du Gouvernement soient présents. Nous avions demandé que le ministre de l'Économie, la ministre de l'Action sociale et de l'Emploi soient présents, mais également le ministre-président, parce que nous pensons qu'en la matière il y a une coordination nécessaire et indispensable avec le niveau fédéral, dans le cadre de la procédure Renault, mais également dans le cadre des volets d'action qui sont possibles au niveau fédéral. On

l'a fait lorsque d'autres entreprises ont été touchées par des drames sociaux semblables à celui que nous connaissons ici pour GSK.

Je regrette que le Gouvernement ait fait le choix de limiter sa présence, sa représentation au ministre de l'Économie et à la ministre de l'Emploi.

Les questions qui sont les nôtres dans ce dossier, bien sûr d'abord celle des dégâts, des pertes d'emplois que GSK connaît ou va connaître. Ce sont 935 personnes qui sont concernées, ce sont autant de familles pour lesquelles il va falloir trouver demain des solutions. Il y a bien sûr aussi ceux qui sont à côté de l'entreprise. M. Antoine avait déjà eu l'occasion de l'évoquer, mais l'ensemble des sous-traitants de GSK sont nombreux, sont aussi durement impactés, seront durement impactés par cette réduction consécutive à la décision de l'entreprise GSK.

Je voudrais pouvoir entendre quels outils nous allons mettre en place en la matière, dans le cadre des compétences wallonnes, pour faire en sorte d'accompagner au mieux, à la fois dans la réduction possible – c'est une première sous-question – la réduction de l'impact en termes de diminution d'emplois.

J'ai lu le communiqué de presse du Gouvernement et on dit que l'on va travailler, mais quelles sont, effectivement, Madame la Ministre, les perspectives de réduire ce chiffre, d'une part ? Quels sont, d'autre part, les perspectives et les outils que la Région peut mettre en œuvre pour accompagner celles et ceux qui seront impactés ?

On sait que, selon le niveau de qualification, les choses sont différentes, mais il y a aussi certainement des personnes qui auront plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail et là, la Région wallonne a ses responsabilités. Quels sont vos engagements ?

Le deuxième aspect, et cela concerne davantage l'économie – on ne va pas se lancer dans des débats de réformer le monde, notre gouvernance, et cetera, on est ici en Wallonie, on doit trouver des réponses concrètes à cet enjeu de société. On a misé depuis de longues années et décennies, en Belgique, et en Wallonie, sur le développement du secteur pharmaceutique, il faut le souligner. C'est une réussite, c'est un succès en termes d'emplois, en termes de rayonnement économique. Nous avons là – on en a diablement besoin en Wallonie – un secteur d'activité sur lequel on peut être à la fois fiers du résultat et de l'impact en termes d'emplois. Effectivement, les dégâts sociaux ici sont un problème et il faut y trouver une solution, mais la question véritable – et je vais paraphraser Jean Stéphenne, l'ancien patron de GSK, qui dit ceci : « L'enjeu du futur, c'est de ne surtout pas lâcher la recherche, c'est faire en sorte que le cœur de l'activité qui est celle qui génère après de l'emploi reste bien ancré chez nous ».

Là, Monsieur le Ministre de l'Économie, j'aimerais vous entendre. J'ai vu le tweet de M. le Ministre-Président Di Rupo qui dit, de façon très claire, communiqué de presse : « Le WalGov obtient la garantie que le QG de la recherche et développement et de la production de vaccins de GSK restera en Wallonie ».

Ma question, par rapport à cette expression de communication c'est, concrètement, quelle est cette garantie ? Quels sont les engagements, quel est le degré de certitude ? Cela porte-t-il sur l'ensemble des activités de recherche et de développement de l'entreprise aujourd'hui ? Quelle est la durée de cette garantie ? Bref, au-delà des mots, quels sont les faits, les engagements, la pertinence et la profondeur de ces engagements ? J'aimerais vous entendre, Monsieur le Ministre de l'Économie, sur les questions relatives à la collaboration avec le Gouvernement fédéral, l'accompagnement dans le cadre de la procédure Renault.

Je ne sais pas si c'est le ministre de l'Économie ou la ministre de l'Emploi qui va répondre en lieu et place du ministre-président.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais aborder cette question avec infiniment de nuances. Pendant des années, la plupart des femmes et des hommes politiques de notre Région, Brabant wallon ou Wallonie, se sont félicités du succès de GSK. Les recettes de ce succès sont aujourd'hui remises en cause par d'autres. Je voudrais donc garder le sang-froid.

Il y a deux volets, me semble-t-il. Il y a un volet fédéral qui suppose qu'il y ait un certain nombre de contacts – est-ce le ministre-président, est-ce vous, Madame la Ministre, je ne sais pas – sur un éventuel volet de pensions anticipées ou de prépensions.

Je sais que ce n'est plus dans l'air du temps, je sais que l'on veut responsabiliser, mais la question se posera et je serais heureux de vous entendre sur ce sujet.

Il y a également les questions des incitants fiscaux. Nous savons tous que ce genre d'entreprise, hier, avant-hier, comme aujourd'hui et peut-être demain, bénéficie d'un certain nombre d'avantages, plus dans notre pays qu'ailleurs puisque 76 % des incitants sont des incitants fiscaux, mais qui ne relèvent pas de notre compétence. Je ne vais donc pas m'y étendre. Des collègues le feront mieux que moi au niveau fédéral.

L'autre volet est celui de la Région wallonne où nous sommes compétents pour l'économie, pour l'emploi et pour la recherche ; ce sont ces trois domaines que je veux brièvement épingler.

D'abord, sur le plan du personnel. Nous avons ici affaire, et soyons-en fiers, au premier employeur privé de Wallonie. Mes voisins travaillent dans l'entreprise. J'ai donc pu, à travers eux, voir la croissance de l'emploi chez GSK, au gré d'ailleurs des restructurations qui étaient toujours favorables, sauf dans le rapprochement avec Novartis où un certain nombre de doublons ont été constatés.

Aujourd'hui, on peut regarder en disant : « À bas le capitalisme, qu'on les mette dehors, et cetera ». J'entends cela très bien, c'est vrai qu'il y a un séisme social, mais, pardonnez-moi, il y aura encore, je l'espère à l'avenir, plus de 8 000 personnes sur les trois sites de Wavre, Gembloux et Rixensart.

Ma première question sera : les chiffres sont-ils confirmés ou y a-t-il une chance de les voir diminuer, parce que parfois on annonce des chiffres plus conséquents pour ensuite revenir à des chiffres plus modestes ? Avez-vous eu de premières estimations à ce propos ?

Pour ceux qui, malheureusement, seront licenciés, j'imagine, Madame, pour avoir occupé les mêmes fonctions que vous, qu'une cellule de reconversion sera mise sur pied. Elle devra être spécifique eu égard aux compétences de ces personnes, eu égard au fait que pour la plupart elles avaient un statut de cadre, avec des rémunérations très conséquentes et des avantages personnels qui ne sont pas négligeables et qui faisaient que, dans notre région, tout le monde voulait travailler chez GSK. Ne nous en cachons pas, je veux le pointer.

C'est donc une première question sur les aspects de l'emploi, surtout à la lumière de l'annonce de BioWin des 2 400 emplois d'ici 2022. Il faut alors être prudents. Néanmoins, si je prends UCB, le responsable de la société, M. Malherbe, a annoncé plus de 300 emplois. Peut-être y aura-t-il là un certain nombre de passerelles et c'est votre responsabilité comme responsable du FOREm d'opérer cette médiation sans qu'il y ait ou qu'il y ait le moins possible de gâchis social.

Deuxième élément, c'est le poids économique. À la différence de nos amis communistes, je ne veux absolument pas pourfendre ce qui a été mis sur pied. J'étais là en 2006 quand on a lancé le premier plan Marshall, qui a délibérément retenu cinq pôles de compétitivité dont BioWin et qui a été confié, celui-là comme tous les autres, à des capitaines d'entreprises, parce que nous voulions nous appuyer sur des responsables de premier niveau.

Je rappelle que BioWin, avant le nom qui a été cité, a été piloté par Jean Stéphenne qui était à la fois patron de GSK et à la fois répondait du secteur, avec un succès évident. À l'époque tout le monde se félicitait de ce modèle qui associait le politique, les forces sociales et les capitaines d'entreprises.

Ne brûlons donc pas tout. Aujourd'hui, même si nous sommes effrayés par le nombre de licenciements, gardons le sang-froid sur le poids économique que représente le secteur pharmaceutique dans le Brabant wallon, mais aussi dans la région liégeoise, avec un certain nombre de succès.

Pour ce faire, Monsieur le Ministre de l'Économie, moins que jamais vous ne devez revoir à la baisse vos interventions. J'en veux pour preuve, et j'ai eu l'occasion de le dire à la presse, probablement pourrez-vous confirmer les chiffres, si je prends les 35 dernières années, de 1985 à 2020, GSK a promérité 62 millions d'euros d'avances récupérables, en a touché 58, mais en a remboursé 47.

On voit donc bien ce que l'on appelle les codes 8 puisqu'il s'agit bien de cela ici. À la fois ils ne touchent pas le solde net de la Wallonie, mais permettent de soutenir de manière dynamique, de manière concentrée, la recherche avec un réel succès. Pour être tout à fait complet, il y a eu, je pense, 6 millions d'euros en expansion économique.

On voit donc, pour des montants relativement faibles à l'échelle de la Wallonie sur 35 ans, qu'il y a eu une réponse de création d'emplois et de positionnement stratégique qui fait que la Wallonie, aujourd'hui, est une référence à travers l'Union européenne.

Je voudrais vous entendre puisque l'on sait que le plan Marshall va céder le pas, M. le Ministre du Budget nous l'a rappelé encore ce lundi, au Plan stratégique de transition. Je sais qu'il y a des enjeux climatiques importants, qu'il faut les relever, mais je ne voudrais pas – ce serait une erreur tragique puisque le ministre-président actuel est celui qui a lancé le plan Marshall et j'étais à ses côtés – abandonner cette stratégie qui a porté ses fruits ces dernières années. J'aimerais vous entendre sur l'avenir de ces crédits de recherche, que ce soit en avances récupérables ou sous d'autres formules.

Troisième élément : 500 millions d'euros d'investissement. On peut s'en féliciter, mais je serai prudent parce que je voudrais entendre de votre part – beaucoup de rumeurs circulent, ces 500 millions d'euros seraient des investissements supplémentaires, mais d'aucuns y voient une nouvelle forme de mécanisation et donc de renoncement à de la main d'œuvre – quand et pour quoi ces 500 millions d'euros. Si c'est encore un prélude pour un nouveau plan social, cela n'a pas d'intérêt.

Si c'est dans la logique de ce que GSK fait ces dernières années, nous pourrions alors percevoir ce montant de manière tout à fait différente.

Quatrième élément, ce sont les centres de décision. Nous avions la chance, je le dis au PTB, d'avoir Jean Stéphenne. Il était le numéro 2 mondial. C'est parce que l'on avait Jean Stéphenne, qui était le patron de la recherche et qui s'occupait de BioWin pour la

partie publique, mais qui plaidait et c'est lui qui a obtenu qu'un grand nombre d'investissements – je lui rends un hommage appuyé – soient en Wallonie. La preuve en est que, lorsqu'il a quitté GSK, il a lui-même fondé sa propre entreprise dans la région de Charleroi. C'est dire si c'est un homme qui s'est dévoué à l'initiative, à l'entreprise et au secteur pharmaceutique, puisqu'il est toujours avec son fils actif dans ce domaine.

C'est donc très important qu'il y ait ces rencontres. Il n'y a pas de prostitution quand un homme politique rencontre un chef d'entreprise, pas plus quand un homme politique rencontre un délégué syndical. Je ne comprends pas ce monde de barrières que l'on veut nous présenter aujourd'hui comme si tout ce qui concernait les entreprises serait mal venu. Au contraire, la Wallonie a besoin d'entreprises et a besoin de davantage d'emplois privés que davantage d'emplois publics.

Donc oui, courtisons, chacun dans notre rôle, les personnes qui sont les décideurs. Permettons-leur, dans leur groupe, d'être des références au profit de la Wallonie.

Le dernier élément, le plus important, c'est le soutien à la recherche. On trouvera toujours moins cher ailleurs. Je rappelle que la Roumanie, qui vient de perdre 25 % de sa main-d'œuvre, qui a quitté le pays, a un salaire moyen de 500 euros par mois. Vous pensez bien que, pour un certain nombre d'opérations, ils sont capables de les faire, peut-être pas aussi vite, peut-être pas aussi bien, mais à 500 euros par mois. C'est une progression, puisque le salaire a augmenté de 40 %.

Aujourd'hui, eu égard à notre niveau de vie, et tant mieux si nous devons le défendre et le promouvoir, nous devons plus que jamais conserver la recherche. C'est ce qui nous permet d'être particulièrement proactifs, dynamiques et avant-gardistes. Cela tombe d'autant mieux que l'UCL, cousine avec GSK – puisqu'il y a des centres de recherche partagés et les uns passant à l'autre –, cette stratégie de la recherche au sein de l'entreprise et au sein de la Wallonie est déterminante.

Mon dernier point, et j'en termine, Monsieur le Président.

M. le Président. - C'est le troisième dernier point, Monsieur Antoine.

M. Antoine (cdH). - Ainsi je maintiens l'attention.

(Rires)

C'est une vieille technique, vous savez.

Ce sont les sous-traitants. J'ai pris la parole en leur nom, j'en connais plusieurs installés sur le site de la zone d'activité économique de Wavre qui aujourd'hui ont peur, parce qu'ils étaient des clients privilégiés de GSK et qui demain n'auront peut-être plus le confort de ce grand client, qui payait bien, qui payait à l'heure, et qui a permis à ces entreprises même de se diversifier. Je pense notamment dans le secteur inox et dans d'autres domaines. Je voudrais donc que l'on ne les oublie pas.

J'aimerais entendre s'il y a eu une réunion ou non avec les sous-traitants, parce que si elle n'a pas eu lieu je vous engage à le faire. J'en termine ainsi, c'était donc bien mon dernier point, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je demanderai aux intervenants suivants de bien vouloir tenter de rester dans les cinq minutes, parce que si M. Antoine avait dû parler avant M. Desquesnes il aurait consommé tout le temps du groupe.

Le sujet est important.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Madame et Monsieur les ministres, vous serez d'accord avec moi, dans un contexte pareil, il faut absolument rester sérieux et surtout constructifs, réfléchir à des pistes de solution pour tous ces travailleurs concernés. J'avoue que cela me désole quand, d'entrée de jeu, j'entends nos collègues du PTB comparer sans hésiter les travailleurs à des kleenex, qui parlent de jeter les gens, de 900 familles qui sont sur le carreau. Encore une fois, le PTB joue à faire peur, mais on a l'habitude, ce n'est pas très grave. Cela me désole, mais ce n'est pas se soucier des travailleurs, ce n'est pas cela.

Tenir un discours qui laisse entendre que les pertes d'emploi sont acquises est un raccourci. C'est même une affirmation totalement contraire à la réalité, parce que ce n'est pas tenir compte de plusieurs choses. D'abord, c'est ne pas tenir compte de l'action du Gouvernement wallon, qui depuis le début se montre actif, proactif et en contact permanent avec GSK pour entre autres diminuer au maximum les pertes d'emploi.

C'est ne pas tenir compte non plus de la situation du marché de l'emploi dans le secteur du biopharma. C'est un secteur qui est numéro 1 en Wallonie en termes de valeur ajoutée. Il concerne 170 entreprises environ, il occupe plus de 15 000 emplois directs, dont près de 4 000 dans des PME, c'est important à souligner. Donc, non, ce n'est pas un secteur exclusivement réservé aux multinationales. Le nombre d'emplois dans ce secteur a doublé depuis 2005 et quasiment triplé dans les PME que je viens d'évoquer. Actuellement, il recrute toujours massivement, il y a une réelle demande de bras et de cerveaux chez les membres de ce secteur. On a parlé de BioWin qui en témoigne.

Cela reste néanmoins compliqué, parce que les métiers de ce secteur sont assez segmentés. On a des travailleurs qui sont dans le domaine de la recherche, on a des personnes qui assurent le contrôle qualité, qui travaillent dans le domaine du marketing. On a des logisticiens. Il faut donc avoir plus d'informations sur le profil des personnes en question, mais il y a de l'espoir.

Donc, non, les 900 familles concernées ne sont pas sur le carreau. Il faut tenir compte de l'action du Gouvernement wallon qui est loin de les laisser sur le carreau, comme certains l'entendent.

J'ai deux questions pour la ministre de l'Emploi.

Premièrement, avez-vous déjà eu ou comptez-vous encore avoir des contacts avec votre homologue au Fédéral, avec Mme Muylle ? Plusieurs aspects relèvent du Fédéral, mais ici je crois que c'est la situation wallonne qui est véritablement impactée, et les travailleurs pour la plupart sont des travailleurs wallons. Même si des aspects relèvent des compétences du Fédéral, on est en droit d'attendre de chacun de nos ministres une certaine proactivité.

Deuxièmement, une possibilité d'un système style *preference to leave* serait-elle envisageable dans le cadre de GSK ? Cela s'est déjà vu par le passé dans des situations similaires, où l'on avait par exemple une indemnité qui équivalait une fois et demie l'ancienneté des travailleurs. C'est assez concret. Serait-ce une possibilité d'avoir un système comparable dans le cas de GSK ?

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Beaucoup de choses ont déjà été dites et je vais tâcher, Monsieur le Président, de ne pas redire ce qui a été dit.

Pour résumer les propos de certains de mes collègues, je voudrais juste rappeler que ni le populisme ni le simplisme n'ont jamais créé un seul emploi en Région wallonne. C'est quand même toujours bien de l'avoir en tête vu que ce que nous voulons c'est plus d'entreprises et plus d'emplois.

Monsieur le Ministre, certains ont dénoncé ici les aides publiques, les outils. Comme d'autres l'ont dit, on ne peut pas d'un côté se dire que l'on est tous très fiers d'être dans le top mondial au niveau des biopharma et des vaccins – je rappelle également que, pas plus tard qu'hier, on annonçait que, dans le cas du coronavirus, c'était une solution belge qui était testée aujourd'hui en Chine en matière de vaccin –, puis oublier ce que l'on a dit d'un côté et de l'autre côté dénoncer tous ces outils et ce climat qui permettent aujourd'hui à la Région wallonne d'être une terre d'accueil, mais aussi d'être une terre où l'on connaît, notamment dans ce secteur-là, mais pas uniquement, des entreprises leaders mondiaux dans leur secteur. C'est donc oublier un peu vite que, s'ils ont pu atteindre ce niveau-là, mais s'ils sont aujourd'hui situés en Région wallonne et pas au Royaume-Uni par exemple, c'est parce que la Région wallonne a toujours fait preuve d'accueil et a pu mettre en place un certain nombre de mesures. La Région wallonne, mais également le niveau fédéral.

Monsieur le Ministre, il serait peut-être intéressant, si vous le pouvez, de rafraîchir ici certains esprits en nous redonnant un certain nombre de chiffres d'investissement, d'aides publiques et d'emplois créés par cette entreprise.

J'en viens à d'autres questions. On sait que certains permis de démolition ont déjà été octroyés, on parle de 500 millions d'euros de nouveaux investissements. On sait aussi que, tant que l'on n'a pas une idée plus précise des nouvelles constructions et des nouveaux investissements, c'est très compliqué, notamment pour le personnel, de savoir qui pourra rester et qui devra peut-être quitter l'entreprise. Avez-vous déjà une idée plus précise de ces nouveaux investissements, de ces nouvelles constructions ?

On me dit également que l'animalerie, par exemple, ne serait plus aux normes d'ici cinq ans. Est-ce prévu dans les plans ou n'y en aura-t-il plus ?

En matière de recherche et développement, c'est évidemment essentiel. La Région wallonne a besoin d'innovation, de recherche, d'investissement, de plus d'entreprises, peut-être aussi d'un peu moins de communisme. C'est une autre chose.

Vous savez que le chiffre 3 est un chiffre d'équilibre. Plusieurs l'ont rappelé également, nous sommes derrière ce triptyque, d'une part, le Gouvernement, les représentants des salariés et des cadres, mais également le représentant de l'entreprise. C'est dans l'équilibre de ces trois acteurs que l'on pourra, me semble-t-il, trouver des solutions. Autrement dit, Monsieur le Ministre, pourriez-vous refaire le point, redonner quelques chiffres, nous expliquer les dispositifs qui sont mis en place ou qui vont être mis en place et nous donner aussi, si vous l'avez, une idée du calendrier ? Parce que l'on parle d'emplois vacants, il y a aussi beaucoup d'incertitude dans le chef des salariés. Je crois que c'est important aussi que l'on puisse voir clair le plus rapidement possible.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Aujourd'hui, j'aimerais que l'on se pose la question de savoir si nous sommes face à une première toux d'un secteur d'activité.

Avant de nous attarder sur cette question, permettez-moi de revenir un peu dans l'histoire. C'est l'histoire d'un secteur d'activité en pleine expansion, une forte demande, une expertise belge que l'on ne trouve nulle part ailleurs, un endroit idéal pour se développer, puis vient la mondialisation. On produit moins cher, on exporte plus. Jusqu'à présent, le secteur était protégé par une direction belge, ancrée sur son territoire. Ensuite, on fait des fusions. Après ces fusions, la direction belge n'existe plus et doit laisser la main à une direction étrangère. Commencent alors les premiers licenciements. Il faut rentabiliser l'outil. On promet des investissements. Pour maintenir l'emploi en Wallonie, l'État vient en aide au secteur. L'État panique. Ce sont plus de 6 000 emplois en jeu. Vous aurez compris, je ne

vous parle pas de GSK, mais de la sidérurgie wallonne, plus précisément des forges de Clabecq. En 1970, un peu avant la première crise pétrolière, plus de 6 000 travailleurs sont occupés à Clabecq. Il a fallu plus de 27 ans, entre les premiers toussotements de la crise mondiale et la fermeture définitive, 27 ans de mise sous baxter d'un secteur d'activité à qui l'on promettait un avenir radieux. On a diminué les emplois pour garder l'outil. C'était pour le bien de l'entreprise. Pour maintenir l'emploi, on donne des subsides. Aujourd'hui, ces 6 000 emplois ne sont plus là.

Comment protéger des travailleurs ? On entend aujourd'hui que ce sont des cadres avec un haut potentiel. Ils vont pouvoir se recaser. Ils vont pouvoir retrouver un job. On va les accompagner.

On a dit la même chose des employés des forges. Aujourd'hui, presque 20 ans plus tard, ils courent toujours derrière leur argent, car les cadres d'aujourd'hui sont les employés d'hier.

Quand je vois comment l'État traite ces employés, en les écrasant sous des procédures judiciaires, j'ai peur. J'ai peur pour ces cadres. Je me pose la question de notre capacité à aider ces travailleurs, ayant certes un profil différent en termes de formation ou d'expérience, mais tellement des êtres humains, comme les autres, englués dans une situation qui les dépasse.

Souvent, au début, la Wallonie profite de la mondialisation. On peut exporter nos produits : ici, 99 % de la production. Nous avons un savoir-faire, de la spécialisation. Ensuite, pour garder les marges bénéficiaires, on délocalise, on met sous pression le reste des travailleurs et puis on ferme. Souvent, l'histoire se répète. On pense que ce n'est pas le même contexte. On n'est pas dans la même époque. Les mécanismes restent les mêmes. Pourquoi ? Car nous sommes dans une crise du système. La mondialisation néolibérale promue depuis le début des années 80 a entraîné une ouverture sans précédent des marchés, à travers la libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux. Dans ce nouvel environnement, les entreprises qui parviennent à maximiser leurs profits, tout en réduisant leurs coûts, surtout celui du travail, peuvent se développer et conquérir de nouveaux marchés. Les autres sont éliminés ou fusionnés par la concurrence à défaut d'efficacité.

Le monde comme les populations deviennent des ressources à exploiter, conduisant à excéder les biocapacités de la planète. Dans ce constat alarmant se dégage un paradoxe : plus nos entreprises modernes tendent vers l'efficacité économique, plus elles sont vulnérables. Dans ce contexte, comment renforcer la résilience de nos entreprises ? Pour cela, observons la nature. De nombreux systèmes, écosystèmes forestiers, marins, communautés humaines, confrontés à des perturbations majeures, ont permis de mettre en évidence leur résilience. Nos sociétés devraient s'en inspirer.

Pour survivre, la nature se déploie à l'infini pour revivre à chaque cycle, mais elle ne se déploie pas à travers le monde. Elle se concentre sur un espace plus restreint, ce qui lui permet d'être plus efficace là où elle se trouve. Elle respecte son rythme. Elle ne grandit pas plus vite qu'elle ne devrait. Elle partage son bénéfice avec tous, pas seulement à quelques-uns. Elle ne se développe pas seulement pour celui qui l'a planté. La nature doit inspirer notre économie.

Voici mes questions.

Madame la Ministre, comment allez-vous faire pour protéger tous ces travailleurs ? Quel accompagnement allez-vous leur proposer ? Pourriez-vous être à côté des travailleurs pour leur permettre de ne pas se sentir écrasés par ce système ?

Monsieur le Ministre, allez-vous continuer à fonctionner dans ce même système ? Allez-vous prendre la nature comme modèle ? Allez-vous orienter les aides de ces entreprises, pas seulement dans un but de maintien de l'emploi, mais en rendant ces entreprises, ces sociétés résilientes, en mettant comme condition une diversité et de relocaliser leur production, mais aussi leurs ventes ?

Aujourd'hui, nous donnons de l'argent à ces sociétés. Quel retour attendons-nous d'elles ?

Le chemin à parcourir pour réussir cette transition n'est pas tracé d'avance, mais la recherche de la diversité au lieu de l'uniformité, la relocalisation à la place de la mondialisation et le développement des circuits courts sont la clé essentielle de la réussite.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Le désavantage de parler en dernier, c'est que beaucoup de gens ont déjà dit beaucoup de choses. L'avantage, c'est que l'on peut répliquer à une série de choses qui ont été dites.

Notamment, je sais bien qu'au pays des aveugles les borgnes sont rois, mais quand on parle du coquelicot et de la proposition du conseil de l'industrie, on oublie aussi de dire que l'on proposait d'associer tous les partenaires sociaux et que ce ne soient plus uniquement les chefs d'entreprise, mais que les syndicats puissent aussi être associés.

Par ailleurs, permettez-moi aussi de dire que vous n'avez pas le monopole de l'indignation au PTB, puisque vous avez posé la question ; je suis moi-même, mon excellent collègue en a parlé, fils d'un travailleur des forges de Clabecq, qui a été licencié en 1996, de manière très dure. Je connais en tout cas les situations de licenciement et le rejet dont on peut faire l'objet aussi et le sentiment de perdre de sa valeur dans ces

conditions-là. Je pense qu'à ce niveau-là nous n'avons pas de conseil à recevoir.

Bien sûr, on est dans un débat un peu compliqué parce que, d'une part, on a un sentiment de perte de sens de l'économie. C'est le sentiment qui nous envahit tous. Je veux dire, on ne comprend pas, une société fait des bénéfices, 515 millions d'euros de bénéfices si l'on prend uniquement l'aile belge, et au final plus de 900 personnes qui sont licenciées. Il y a une logique économique. Je peux comprendre la logique économique, mais du point de vue du sens les citoyens aujourd'hui ne comprennent plus ce qu'il se passe en termes économiques.

Je rejoins ce que M. Antoine avait dit par rapport à M. Stéphenne, c'est un grand enjeu par rapport à la Wallonie de conserver des centres de décision chez nous. On le sait, quand il y a des personnes qui sont de chez nous, elles se battent beaucoup plus que simplement un financier qui va regarder des chiffres et qui va faire des statistiques. C'est important à notre niveau que l'on puisse garder cela.

C'est un débat à tiroirs, puisque cela concerne différentes instances, notamment aussi l'Europe et le Fédéral. L'Europe, parce que si l'on veut, à un certain moment, peser face à des économies comme la Chine, comme l'Amérique, ce n'est pas nous, petite Wallonie de 3,5 millions d'habitants, qui allons peser face à eux. C'est au niveau européen. Je suis un Européen convaincu à ce niveau-là où l'on doit pouvoir agir. C'est aussi au niveau du Gouvernement fédéral, puisque vous avez indiqué une des propositions du Parti socialiste, une proposition est justement sur la table ici pour l'information dans le cas de la procédure Renault, mais aussi sur les propositions de solution, puisque – là, je rejoins aussi M. Antoine – il y a un intérêt non seulement à parler des 9 000 emplois qui sont concernés, c'est déjà énorme, il y a 900 personnes qui perdent leur travail. À côté de cela, ce que j'ai lu, c'est qu'il y avait 16 000 emplois indirects. Il faudra aussi trouver des solutions à ce niveau-là.

Même si ce n'est pas de stricte compétence du Gouvernement wallon, je voudrais aussi attirer l'attention sur la question de la représentation des cadres. S'ils sont associés dans la première phase d'information de la procédure Renault, ils ne seront pas dans la seconde phase où il s'agira de négocier un accord. Or, avec une grande majorité dans ce cas spécifique de personnes touchées qui font partie des cadres, il est important qu'il y ait une réflexion à ce sujet. Dans un premier temps, pour moi, c'est l'élément essentiel de mon intervention, c'est que l'on est dans une phase de concertation sociale. On ne peut pas aider des gens qui défendent la concertation sociale uniquement sur papier. Ici, nous avons un cas pratique.

Je sais bien, certains voudraient que l'on agisse, que l'on soit dur, et cetera. Dans cette phase, pour l'instant, les partenaires sociaux sont en train de travailler. À ce stade, je leur fais confiance. J'ai envie de me situer à leurs côtés. J'ai envie de leur apporter de l'aide, de leur apporter des informations, de leur apporter une aide technique aussi. Je pense qu'à ce niveau-là il y a probablement des choses aussi à faire.

GSK, c'est aussi un cas particulier dans le sens où l'on parle ici beaucoup de cas très qualifiés qui sont majoritairement visés par le plan, mais aussi parce que, contrairement à des dossiers comme celui de Caterpillar dont on a entendu parler tout à l'heure, ce n'est pas une fermeture définitive. On a quand même 8 500 emplois et cela restera le premier employeur privé de la Wallonie. Je pense que l'on ne peut pas avoir la même attitude, ou en tout cas la même analyse de la situation, que dans des cas qui étaient autrement plus scandaleux, d'autant plus si l'on ajoute les 500 millions d'euros que GSK s'engage à investir actuellement dans ses lignes de production.

Il me semble qu'il y a des éléments intéressants, mais sans faire preuve de naïveté et tout en préparant l'avenir. On doit avoir une attention particulière, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les emplois directs. Si, le cas échéant, il devait y avoir une cellule de reconversion, le Gouvernement a-t-il déjà réfléchi à ce stade ? Je ne vous fais pas de procès d'intention, il est possible que vous n'ayez pas encore eu l'occasion d'en discuter. Allez-vous essayer d'avoir une attention particulière par rapport à ces sous-traitants qui ne sont pas dans la phase actuelle ?

Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes dans la phase d'information de la procédure Renault. On ne peut donc pas encore tirer de jugement définitif à ce stade. On est dans une première discussion.

Nous devons nous battre pour qu'il y ait le moins de licenciements possible et surtout le moins de licenciements secs possible. On sait que l'on a la possibilité des prépensions, mais ayons l'honnêteté de dire que l'on est en dehors du cadre puisqu'il faut 10 % de licenciements par rapport au nombre de travailleurs complets. On n'est donc pas exactement dans la situation d'une entreprise en difficulté. Ce sera difficile, mais cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas se battre ; cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas faire l'effort d'essayer de convaincre le Gouvernement fédéral d'accepter les prépensions par rapport à certains types de publics. Je tenais à dire que c'est particulièrement difficile à ce niveau.

Dans les pistes de solution, je vois à ce stade un élément dans la DPR, mais il y en a probablement d'autres.

Je vais essayer d'accélérer mon propos, Monsieur le Président, parce que je vois que vous êtes attentif.

Il s'agit de la création d'une cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique visant à anticiper et

détecter les besoins futurs de l'économie wallonne et à identifier les opportunités et menaces qui devraient être développées au sein de Synergie Wallonie au départ de la cellule existant au sein de la SOGEPA. Monsieur le Ministre de l'Économie, où en êtes-vous par rapport à cet élément ?

Il nous semble important de pouvoir identifier les évolutions des différents secteurs en amont de ce genre de décision et de réfléchir avec les différents acteurs à des solutions concertées pour anticiper en partie, et non plus subir uniquement ce genre de situation. Je rappelle aussi que l'on est dans un cas particulier, mais quand on voit les grandes mutations de notre économie, on a besoin d'un tel outil pour anticiper ces mutations. On doit pouvoir voir quels seront les impacts de ces mutations, notamment du digital et du verdissement des différents emplois.

D'autre part, les ministres de l'Économie et de l'Emploi pourraient-ils faire le point sur les récupérations d'aides, quand le volume d'emploi n'est pas maintenu ? Pourriez-vous nous dire ce qui est actuellement prévu dans ce cas de figure ?

Enfin, il serait intéressant d'entendre le Gouvernement, qui a tout de suite pris langue – je tiens à le souligner –, via le ministre-président et ses trois vice-premiers, avec les partenaires sociaux. Mon groupe et moi-même sommes intéressés d'entendre la teneur des échanges entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux.

Avez-vous pu avoir confirmation des investissements de 500 millions d'euros prévus par GSK en Wallonie ? Cela a-t-il été officiellement dit ? Ces investissements renforcent-ils les garanties de maintien de l'emploi de GSK en Belgique ? Avez-vous des éléments qui, à ce stade, sont de nature à vous rassurer ou à vous inquiéter quant à une possibilité plus large de licenciements dans le futur ? Y a-t-il une ouverture ou une volonté de la part de GSK de diminuer le nombre de licenciements ? Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour moi, c'est un des enjeux essentiels. Quelles solutions et initiatives pourrait-on activer pour soutenir les partenaires sociaux dans leur travail ?

Nous redisons notre confiance en la capacité des interlocuteurs sociaux à dialoguer pour aboutir et amortir le choc des licenciements. Dans les solutions qui ne manqueront pas d'être évoquées, la cellule de reconversion est une possibilité qui a déjà fait ses preuves par ailleurs.

Madame la Ministre, avez-vous déjà une idée des moyens complémentaires qui seraient disponibles ? Les moyens actuellement prévus au budget sont-ils suffisants par rapport à cette situation particulière et spécifique, et que l'on n'avait pas forcément prévu au départ ? On avait des chiffres sur lesquels on s'est basé au niveau des budgets sur les montants à attribuer à cette politique, mais avez-vous déjà pu estimer un impact par rapport à cette situation ? On parle ici de plus de 900 personnes ; même si l'on espère diminuer, cela va concerner un nombre de personnes relativement conséquent.

M. le Président. - Je vais successivement céder la parole aux deux représentants du Gouvernement pour répondre aux multiples questions qui ont été posées.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, quelques éléments, si vous le voulez bien, de réponse aux différentes interpellations.

Tout d'abord, je voudrais m'associer pleinement au message du Gouvernement et aux expressions qui ont été les vôtres. Pour les 720 personnes concernées, pour les personnes dont le contrat ne sera ou ne serait pas renouvelé, c'est une situation dramatique, difficile, déstabilisante, que nous analysons et à laquelle nous portons l'attention liée à ce type de situation. C'est le premier message, et il n'est pas de circonstance, que je me permets de partager avec vous.

Le deuxième élément concerne la forme de notre rencontre. Immédiatement, vous l'avez observé, à l'invitation de notre ministre-président, nous avons rassemblé autour de la table, à la fois du côté du banc gouvernemental au sens large, mais aussi des différents interlocuteurs, c'est-à-dire de la direction de l'entreprise et des partenaires sociaux, les différents interlocuteurs concernés. Lors de ces réunions étaient présents le ministre-président, ma collègue en charge de l'Emploi, le ministre Henry et moi-même, mais aussi le niveau fédéral avec une représentation du cabinet de la Première ministre et Mme la Ministre fédérale de l'Économie. Le but est de pouvoir travailler ensemble, de concert, d'échanger les informations et de pouvoir être totalement mobilisés par rapport à cette situation.

Le troisième considérant que je voudrais partager avec vous, c'est que, l'un et l'autre, nous allons intervenir successivement. Mme la Ministre Morreale abordera l'ensemble des questions liées à l'emploi ; je vais plus me centrer sur les volets, très naturellement, liés à l'économie. Si quoi que ce soit devait nous échapper, n'hésitez pas à nous revenir.

Par ailleurs, je voudrais me départir de cette espèce de procès de l'économie de marché, de procès des employeurs en général, de procès des entreprises, petites ou grandes, que j'entends à longueur de circonstances et d'interventions du PTB. Je trouve d'ailleurs qu'il y a une forme d'indécence à utiliser chaque circonstance pour en faire une opportunité pour marteler son discours

collectiviste. Je ne pense pas que ce soit ce que les gens attendent de nous.

J'ai entendu, à l'inverse, d'autres termes dans d'autres interventions qui me paraissent beaucoup plus indiqués, ce que l'on attend de nous par rapport à cette situation, lorsque l'on parle de nuance, lorsque l'on parle d'apporter des réponses, lorsque l'on parle aussi de solidifier la présence de l'entreprise et d'autres éléments encore. C'est dans cette logique que je m'inscrirai. Je n'ai pas l'intention d'être l'artisan de l'exode massif de celles et ceux qui ont, aujourd'hui, dans nos 80 000 entreprises environ, choisi notre territoire pour y développer leur activité ou qui pourraient le choisir à l'avenir.

L'action du Gouvernement dans ce dossier bien précis s'est articulée autour de plusieurs objectifs et de plusieurs axes.

Premier élément, c'est de comprendre, d'obtenir un maximum d'informations et de nouer le dialogue avec les interlocuteurs concernés, que ce soit au niveau de l'entreprise – où nous avons successivement rencontré le vice-président, le directeur des ressources humaines et la chargée des relations externes de l'entreprise – et puis, dans un deuxième temps, M. Connor, le président ou CEO de la division Vaccins. Notre objectif était d'avoir les informations, mais aussi les contacts et les capacités d'obtenir les garanties les plus autorisées au sein de l'entreprise, M. Connor siégeant dans le comité de direction de la structure internationale de GSK, qui emploie, comme vous le savez, au total dans le monde environ 97 000 travailleurs.

Dans la foulée, nous avons également rencontré les organisations syndicales dans leurs différentes composantes. Mme la Ministre Morreale abordera plus avant ces éléments.

Deuxième élément, en ce qui concerne les emplois, vous avez noté que la communication de l'entreprise évoque les deux chiffres de 720 et de 215 emplois : 720 emplois qui feraient l'objet d'un licenciement ou d'une fin de contrat et 215 contrats à durée déterminée qui ne seraient pas renouvelés.

Notre objectif est que ce nombre puisse être effectivement diminué, l'entreprise parlant dans sa communication d'un nombre maximum. Notre objectif est que le nombre de personnes ou de familles concernées puisse être réduit, que par ailleurs les conditions des départs éventuels ou des départs concernés soient les conditions « les plus acceptables » possible, avec des éléments liés à la mobilité interne ou liés aux conditions de départ. Je n'entre pas dans le détail.

Le troisième élément de notre volonté est de garantir le futur. Cela passe par les éléments que vous avez évoqués et qui concernent principalement trois choses.

Le premier point est capital, c'est maintenir chez nous la recherche et l'innovation ainsi que le développement. C'est essentiellement à Rixensart que cela se déploie. On sait que l'entreprise a un grand nombre de brevets ou de processus d'établissement de vaccins qui sont à des stades avancés, en ce compris proches de la troisième phase du trajet de validation pharmaceutique habituel de produits de cette nature-là. C'est cet enracinement de la recherche et de l'innovation chez nous, et du développement ensuite des produits, qui est un évènement et un point absolument central de la garantie de pérennisation de l'activité chez nous.

Je n'entre pas dans le détail des éléments apportés par l'entreprise à l'appui de sa confirmation absolue qui nous a été donnée du maintien de la recherche et du développement en Wallonie, mais à l'appui de cette confirmation l'entreprise nous a détaillé un certain nombre d'éléments de leurs projets à la fois entrepreneurial, mais aussi scientifique, qui nous semblent importants. Par exemple, en matière de vaccins, on connaît les besoins extrêmement importants que l'on rencontre en termes de santé publique, mais on connaît probablement moins l'évolution même de la technique des vaccins, des vaccins à vocation thérapeutique par exemple, et d'autres éléments encore qui ouvrent des champs considérables à la fois pour l'action des entreprises concernées, mais aussi en termes de santé publique.

Vous avez légitimement mentionné le développement de l'entreprise tout au long de ces 30 dernières années, ce qui n'enlève rien au caractère très douloureux et très difficile de la situation que nous vivons aujourd'hui pour les travailleurs. Vous avez rappelé légitimement l'ensemble de l'emploi créé en un peu moins de 30 ans pour atteindre les 9 300 emplois aujourd'hui. Rappelons aussi que l'entreprise a, à travers l'ensemble de ses recherches, produit une série de vaccins qui ont, en termes de santé publique mondiale, fait progresser de façon spectaculaire la lutte contre un grand nombre de maladies, en ce compris des maladies mortelles à travers le monde.

Si GSK est un fleuron, c'est pour son activité aujourd'hui intrinsèque en termes d'activité économique, en termes d'emplois, mais soulignons également son rôle majeur en termes de santé publique. Je cite les vaccins en matière d'hépatite, de lutte contre la rage, contre la polio, le tétanos, et cetera. Tout cela est le fruit de travaux menés par l'entreprise.

En ce qui concerne d'ailleurs le deuxième point de garantie majeur, c'est le quartier général des vaccins, le *headquarter* de la division Vaccins en Belgique. On le sait, pour une série de raisons liées notamment à l'ensemble du biotope créé, à l'enracinement institutionnel, à la présence des dirigeants chez nous, le fait de garder le quartier général d'une entreprise sur son territoire, ce n'est pas une garantie absolue, ne nous

mentons pas, mais c'est un point de tendance, un point d'indication quant au futur qui est tout aussi important.

Le troisième point est l'investissement. Mme Morreale abordera le lien entre investissement et emploi, que vous avez légitimement questionné, mais une entreprise qui n'investit plus sur un territoire est une entreprise dont l'avenir de la présence sur le territoire risque d'être fragilisé. Ici, la confirmation des investissements, des délais d'investissement, de la nature des investissements, nous a été faite de façon très précise. À cet égard, s'ajoutant aux investissements réalisés par l'entreprise tout au long des dernières années, ce volume d'investissement dans les trois ans est un autre point qui me semble devoir être souligné.

Comme d'aucuns l'ont plaidé, allons-nous remettre en cause spectaculairement nos orientations ? Tout ce qui a été créé en matière de pharma, de biotech en notre Région doit-il être revu, à la lumière de ce qui se passe chez GSK aujourd'hui ? Très sincèrement, je ne le pense pas, parce que nous avons un secteur qui génère plus de 15 000 emplois directs, on l'a cité. C'est près de 200 entreprises, aussi bien des start-up dans l'environnement universitaire, que des entreprises qui sont déjà dans une phase de première croissance, des *scale-up*. C'est aussi des entreprises moyennes ou plus grandes. C'est un certain nombre d'acteurs de niveau mondial. On a évoqué notamment le futur investissement d'UCB en Brabant wallon également.

Une série de ces entreprises constitue, je pense, non seulement des leaders mondiaux dans leur domaine, qui tirent tout un écosystème en Wallonie, même plus largement, mais d'autre part on a aussi une pépinière d'entreprises autour grosso modo des pôles de Liège, de Louvain-la-Neuve-Brabant wallon plus globalement, et de Charleroi, avec au CER à Marloie également une accroche. Cela représente 27 % de nos exportations lorsque nous sommes à l'étranger. Je me permets d'en faire témoignage : la Belgique et la Wallonie en particulier sont reconnus comme leaders mondiaux dans cette discipline, avec notamment la dynamique BioWin que je vais aborder dans quelques instants. De manière à créer de la valeur, de manière à créer de l'emploi, notre Région doit gagner des points de croissance en termes de taux d'emploi, de taux d'activité, créer de la richesse, pour la redistribuer, notamment pour la solidarité. Irions-nous nous-mêmes nous tirer une balle dans le pied en disant que l'un des secteurs où nous performons le plus et où nous sommes reconnus au niveau mondial, nous allons nous-mêmes le saborder ? Ce serait suicidaire du point de vue économique. Les Wallonnes et les Wallons vous en jugeraient durement coupables et responsables à l'avenir.

Il n'empêche que l'on doit toujours être en analyse par rapport au dossier. Lorsque vous me posez la question des investissements et du soutien que la Wallonie a apportés à GSK, je dois avec insistance rappeler la rigueur des chiffres. Qu'est-ce que la rigueur des chiffres ? C'est que GSK a bénéficié de 115 avances récupérables. Les chiffres cités par le député André Antoine correspondent à la réalité : 61 997 550 euros, pour être précis, d'avances récupérables étaient susceptibles d'être liquidées au bénéfice de l'entreprise. Ils l'ont été à concurrence de 58 353 446 euros et 47 589 265 euros ont été remboursés. Par ailleurs, 3 622 455 euros de subventions à travers des projets de pôles de compétitivité ont été accordés ; 5 380 147 euros en subventions pour des projets recherche et 826 397 euros de subventions dans le cadre du programme FIRST.

Je parle d'une période qui couvre une bonne trentaine d'années. On est donc bien loin des chiffres que vous évoquez quand on compare à l'ensemble des investissements réalisés par l'entreprise elle-même. Je vous invite à aller voir les différents investissements réalisés par l'entreprise au fil de ces années. On pourrait même considérer que l'intervention régionale, par rapport à l'ampleur des investissements, a été comparée à d'autres secteurs de dimensions beaucoup plus modestes, convenez-en.

Je voudrais aussi me départir, mais de façon extrêmement ferme, de ce procès d'intention qui a été nominalement porté de façon proprement scandaleuse à l'égard de personnes. Vous avez utilisé, sur le banc du PTB, des propos du type « collusion ». En droit, cela veut dire des choses, et cetera. Alors que BioWin, en fait, c'est l'écosystème qui rassemble près de 170 entreprises wallonnes, qui a connu, en termes d'emploi, également une belle création et dont le but était précisément de soutenir le déploiement de ce pôle et de l'ensemble singulièrement des plus petites entreprises autour de ces leaders que je viens de mentionner.

Lorsque vous évoquez également des montants considérables de la part de BioWin, notamment 113 millions d'euros, en fait, il ne s'agit pas de montants reçus par BioWin de la part de la Région wallonne. Vous faites un savant mélange, que je pense volontaire, avec toute une série de sommes. En fait, cette somme, c'est pour l'essentiel les apports des entreprises elles-mêmes de manière à constituer ces projets, ces différentes dynamiques. La Région elle-même – j'ai cité les montants – intervient pour des montants qui sont mineurs par rapport aux sommes que vous citez.

L'ensemble de ce pôle me semble un pôle qui a porté avec succès ce que la Région, précisément, souhaitait en ce qui concerne le développement. Il en va de même d'ailleurs dans d'autres pôles, dans d'autres disciplines.

Vous m'avez posé la question : est-ce que nous allons remettre en cause l'approche pôle de compétitivité ? Telle n'est pas notre intention. Notre intention est de pouvoir accompagner les pôles et de pouvoir très précisément en quantifier les résultats en termes d'activités, d'emplois, de plus-value, d'efficience.

Notre approche n'est pas d'aller mettre à mal un système qui, globalement, nous semble-t-il, a porté ses fruits.

L'un d'entre vous a évoqué également les sous-traitants. C'est un élément important. Nous avons entamé l'analyse, nous avons d'ailleurs été sollicités à cet égard par les organisations professionnelles et notamment le Syndicat national des indépendants. Nous avons interrogé l'entreprise concernant les sous-traitants. La réponse de l'entreprise était de dire que le volume de ce qui sera confié, de ce qui sera aussi sollicité en termes de prestations de services, de fournitures de biens, de fournitures de prestations généralement diverses, ne sera pas diminué, au contraire. J'insiste sur l'élément « au contraire ». Cela dit, nous souhaitons aussi – on n'a pas encore pu le faire au moment où l'on se parlait, compte tenu du pas de temps qui est le nôtre – rencontrer les interlocuteurs, les structures représentatives de manière à bien mesurer, valider ou pas ou nuancer ou pas les éléments liés à l'activité des sous-traitants.

Lorsque l'on évoque les impôts payés par l'entreprise, je suggère d'analyser l'ensemble des éléments de contribution au Trésor public puisque – et vous ne serez pas surpris –, si je prends rien que l'entité belge et si j'additionne les différents éléments de contribution directe aux finances de l'État, je n'arrive pas aux 80 centimes par action que l'on retrouve dans le bilan de GSK entité mondiale. Par contre, je vois l'apport net pour les finances de l'État, toutes taxes confondues, chiffres 2018, qui se situe à près de 450 millions d'euros.

On peut avoir des débats en disant que la réforme de l'ISOC a été magnifiquement menée, doit être nuancée, doit être adaptée. Est-ce que les éléments que l'on a retrouvés, qui ont compensé l'abaissement du taux nominal de l'ISOC lors de la réforme fédérale, ont été suffisants, de trop grande ampleur, et cetera ? On peut en débattre à l'infini dans le cadre d'un débat fédéral. Ce n'est évidemment pas le débat régional qui est en cause ici.

Par contre, ce dont on ne peut pas débattre, c'est de dire que cette entreprise, globalement, ne paierait rien. Si l'on ne prend qu'un élément, un élément que l'on utilise comme un drapeau en disant : « mais regardez, c'est scandaleux, ces gens ne paient rien finalement ». Non, quand vous additionnez l'ensemble des taxes confondues, ce qui me semble correct en termes d'analyse, on arrive au chiffre de près de 450 millions d'euros, je me permets de le citer à nouveau, de contribution aux finances de l'État, toutes taxes confondues, pour l'exercice 2018. On est bien loin de l'image que vous projetez.

Mesdames et Messieurs, je suis à votre disposition, mais j'ai compris que le temps nous est compté et qu'un très large volet emploi sera abordé par ma collègue avec laquelle, et mes autres collègues, nous travaillons au plus près et de façon quotidienne concernant ce dossier.

Toutefois, je voudrais, en même temps, conclure en disant que nous devons être mobilisés pour, au moment où nous nous situons, pouvoir minimiser au maximum l'impact pour les hommes et les femmes concernés de la situation d'aujourd'hui. C'est un objectif très fort.

Ce serait, en même temps, une erreur fondamentale de dire qu'il faut faire table rase des dispositifs que nous avons mis en place aujourd'hui pour attirer, pour garder chez nous, pour soutenir le développement chez nous d'entreprises, petites, moyennes ou grandes.

Je voudrais attirer votre attention – sauf si demain, au départ de notre Parlement, nous allons écrire l'ordre mondial, sauf cette hypothèse-là – sur un élément. Pensez-vous que les autres pays, que les autres gouvernements, que le Gouvernement britannique, aujourd'hui et peut-être demain, restent les bras ballants et sans prendre de mesures, sans prendre de décisions, sans prendre un certain nombre de dispositifs susceptibles d'attirer ou d'arrimer leurs entreprises ou les entreprises en général chez eux ou chez nous ?

Nous avons la chance de battre des records depuis 20 ans en termes d'attractivité de l'investissement chez nous, de création d'emplois chez nous, des entreprises qui viennent dans la carte du monde choisir la Wallonie pour s'implanter. Les autres pays sont à l'offensive. Allez voir aux Pays-Bas, allez voir dans l'environnement britannique, allez voir dans l'Europe de l'Est et nous viendrons subitement dire : la bonne réponse, c'est d'aller relever tous les prélèvements, d'aller fermer toutes les possibilités et d'aller faire fuir les entreprises.

Cela veut-il dire qu'il n'y a pas d'évaluation à faire ? Je ne le dis absolument pas. Que ce soit la Région wallonne, que ce soit au niveau fédéral, on doit être attentif à l'analyse de l'ensemble des situations et des évolutions et, s'il échet, adapter les corrections qui devraient être adaptées. Mais attention à veiller à ce que nous puissions continuer – c'est paradoxal de le dire aujourd'hui – à établir les conditions pour que l'entreprise, c'est notre souhait le plus cher, puisse à nouveau grandir à l'avenir, à la fois en répondant aux problèmes de santé publique et en offrant de nouvelles perspectives en termes d'emploi et d'activités en Région wallonne.

Voilà résumé mon propos, mais les éléments de charpente de ma conviction et croyez bien qu'elle est absolue.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mon

intervention viendra en complément de celle de mon collègue vice-président et ministre de l'Économie qui est directement concerné. Je voudrais vous dire qu'à l'annonce de l'information selon laquelle 720 emplois pourraient être perdus et 215 contrats temporaires ne seraient pas renouvelés, le Gouvernement dans son ensemble s'est immédiatement mobilisé.

Le ministre-président, vous le savez, vous l'avez suivi, a proposé que les vice-présidents voient à la fois la direction et les organisations représentatives des travailleurs pour que nous puissions avoir un échange, prendre la mesure de la situation, pouvoir entendre les arguments qui ont conduit la direction à prendre cette décision, à voir dans quelle mesure elle était inéluctable, dans quelle mesure elle pouvait diminuer de manière très importante eu égard au développement du secteur pharmaceutique, du secteur Biotech et des investissements annoncés.

Avoir aussi des contacts avec les travailleurs parce que les travailleurs nous avaient contactés de manière éparse en disant : « Il y aura sans doute effectivement quelques départs qui seront annoncés », mais on n'était pas du tout dans cette mesure-là, en tout cas pour ce qui me concerne ce n'est pas une information qui nous soit parvenue en tant que telle.

Le premier message que je veux adresser c'est que, dans une situation comme celle-là, pour les travailleurs et les travailleuses c'est un drame, un bouleversement qui a des impacts terribles. On a évoqué tout à l'heure des témoignages de députés qui disaient l'avoir vécu dans la sidérurgie. Je pourrais vous dire, venant du même bassin, que moi aussi au niveau familial j'ai vécu les bouleversements que peuvent causer des licenciements dans le secteur notamment de la sidérurgie, notamment du bassin industriel liégeois et les difficultés que cela pose dans l'ensemble de ces familles.

Parce que parfois on organise son système de vie en fonction de son travail et l'on vient vivre près de son travail. On scolarise ses enfants dans une école proche de son entreprise, on va dans une crèche.

Dans une situation comme celle-là, et pour le personnel concerné, on a l'impression que, si des opportunités peuvent se dégager pour ceux et celles qui perdraient leur emploi, ils pourraient en retrouver. Il ne faut cependant pas considérer que l'impact est neutre du point de vue humain pour toutes ces raisons, pour l'achat ou la location de l'habitation, et cetera. Ce sont des éléments qui sont compliqués sur le plan humain.

On a aussi eu une discussion par rapport aux sous-traitants. Je voudrais confirmer les informations que mon collègue M. le Ministre Borsus a exprimées, puisque une des discussions que l'on a eues avec la direction concernait les informations sur les sous-traitants et l'impact, on le sait, dans le secteur du biotech, du pharma. On a des emplois directs, mais il y a énormément d'emplois indirects et je reviendrai tout à l'heure avec des chiffres.

Le message de l'entreprise était, plutôt que pessimiste, plutôt rassurant.

Il est difficile, pour nous, de le quantifier, le verbaliser, savoir quels types d'entreprises sous-traitantes pourraient être concernées puisque l'on n'a pas encore l'information des postes de travail qui pourraient être concernés par une suppression d'emplois. Cela découle de la restructuration, de la transformation qui sera opérée, pour voir de quelles mesures il pourrait y avoir un impact. L'idée est à la fois de ne pas alerter des travailleurs et des sociétés qui ne seraient peut-être pas impactées, mais d'avoir une vision un peu plus claire et donc d'agir avec une certaine méthode pour partir des éléments que nous connaissons, être proactifs quand nous le pouvons, mais dans le respect de la concertation sociale.

Nous avons un modèle belge qui place la concertation sociale en amont de tout travail. Nous devons le respecter. Je l'ai dit à l'occasion notamment des débats sur les titres-services, je l'ai dit à maintes reprises, cela me brûlait parfois de pouvoir intervenir sur le plan politique, mais je pense qu'une action avant la concertation sociale serait contre-productive pour les travailleurs.

Jamais, je pense que c'est la volonté de l'ensemble du Gouvernement, nous n'agirons contre la volonté des travailleurs parce que nous respectons la concertation sociale et parce qu'il faut laisser la place au dialogue et à la possibilité éventuelle de voir dans quelle mesure les intentions qui sont annoncées vont devenir ou non une réalité. On sait que la concertation amène parfois des résultats qui sont encourageants, c'est une de nos particularités.

J'aimerais dire que ce qui est particulier dans cette situation c'est que l'on est dans une situation totalement inédite, dans le sens où je partage l'idée d'organiser un système d'anticipations au niveau économique des entreprises. L'idée est de rassembler les outils qui existent pour essayer d'anticiper sur les changements, sur les mutations que le monde du travail connaît, que le monde de l'industrie connaît, que l'impact du numérique pourrait avoir sur les travailleurs, que l'évolution de la consommation a par rapport à l'e-commerce, par rapport à des tas de choses, mais que souvent c'est corrélé avec une difficulté dans le secteur ou dans l'entreprise. Ici, ce n'est pas le cas puisque l'entreprise est la première au niveau mondial, qu'elle n'a pas de concurrent direct et qu'elle est bénéficiaire.

C'est cela qui interpelle aussi et qui pose question pour la plupart d'entre nous ; pour tous, je pense.

On doit utiliser le conditionnel, parce que c'est une déclaration d'intention, pour évoquer les impacts de l'annonce du plan de restructuration de GSK.

L'ampleur interpelle et demande, de la part de beaucoup d'opérateurs et donc du Gouvernement aussi, mais pas uniquement, de l'ensemble des forces vives, une mobilisation qui soit collective pour essayer de trouver des solutions pour atténuer d'abord l'impact, pour soutenir, si cela devait être le cas, la réinsertion des travailleurs, mais aussi pour soutenir l'attractivité d'un secteur de pointe en Wallonie.

Je partage entièrement l'expression qui a été évoquée et détaillée sur l'importance pour la Wallonie de continuer à soutenir le secteur des biotechs parce qu'ils sont pourvoyeurs d'emplois.

Cette situation interpelle, interroge et doit continuer. Nous devons approfondir la question de voir dans quelle mesure de grosses entreprises vont se séparer de travailleurs alors que c'est un secteur qui continue à croître et pour lequel les demandes de travailleurs continuent par le secteur et par les employeurs.

On ne doit pas non plus se détourner ou détourner les chercheurs d'emplois d'un secteur en recherche et les messages politiques doivent être aussi importants. On doit pouvoir dire à des étudiants qui vont choisir leur orientation professionnelle que ce secteur-là est un secteur pourvoyeur d'emplois, généralement durables – cela a été évoqué notamment par M. Antoine – avec des conditions financières attractives dans le secteur et qui sont généralement des emplois pour lesquels on y travaille pendant des dizaines d'années. C'est la généralité. On sait que depuis que l'on a investi dans ce secteur, il y a des entreprises, et c'était le cas de celle-ci, qui passaient d'une centaine d'emplois à des milliers et des milliers d'emplois et que les demandes de différentes start-up, de spin-off, d'autres entreprises, sont importantes et continuent à croître.

Il faut savoir aussi que, contrairement à ce qui est une croyance collective, ce ne sont pas uniquement des travailleurs extrêmement qualifiés. Oui, on le sait, la Wallonie doit continuer à augmenter son niveau de compétences des travailleurs. C'est nécessaire. Mais il faut savoir que, dans le secteur, 50 % des postes exigent au maximum le CESS. Pour nous c'est important d'avoir cette répartition et cet équilibre entre des travailleurs qui sont très qualifiés, mais aussi de permettre aussi à une frange de la population qui n'a pas eu accès à de hautes études d'être engagée dans ce secteur-là.

Dans ce dossier, compte tenu de l'ampleur potentielle de cette restructuration, nous avons voulu agir notamment en symbiose avec les attentes des travailleurs. C'est surtout de ce point de vue là que vous m'avez questionnée. La procédure Renault vient d'être mise en place, la direction de GSK et les syndicats viennent d'entamer la première phase de cette procédure, une phase dite d'informations et de consultations.

Cette semaine, une première rencontre a eu lieu et une deuxième était prévue, je ne sais pas si elle a lieu aujourd'hui ; c'est tous les mercredis. La direction présente aux représentants des travailleurs les motifs du licenciement collectif et elle dit vouloir répondre, elle nous l'a explicité aussi de cette manière-là, à toutes les questions et les demandes d'interventions des organisations syndicales. Les syndicats mettent généralement cette phase à profit pour présenter des alternatives avec soit l'objectif de corriger le plan initial, les intentions de l'entreprise et de réduire le nombre de licenciements, soit même de stopper le projet de licenciements collectifs.

Par la suite viendra la phase 2 de cette procédure Renault, que l'on appelle la négociation, au cours de laquelle, si l'entreprise devait maintenir sa décision de licenciement ou de restructuration de l'entreprise, le dialoguer portera sur les modalités du plan social – les licenciements, qui et sur quelle base, les départs volontaires, les mises à la retraite ou les départs en prépension –, ainsi que sur les programmes d'accompagnement des travailleurs.

La priorité numéro un est de réduire au maximum l'impact pour les travailleurs. M. le Ministre Borsus l'a dit, des pistes peuvent peut-être s'ouvrir au sein même de la discussion. Je ne voudrais pas la trahir, mais il a évoqué notamment la question de la mobilité interne – plusieurs l'ont évoqué, notamment dans différents parlements –, le fait qu'il y ait, au sein même de l'entreprise, des postes qui sont ouverts et donc des mobilités internes qui seront sans doute possibles, des reconsidérations du nombre, mais aussi de voir dans quelle mesure d'autres structures parallèles – puisque l'on a entendu des éléments plutôt positifs sur la sous-traitance – ne viendraient pas se créer dans le cadre de la réorganisation. Tout semble possible ; même si je ne vis pas dans un optimisme débordant, toutefois ces possibilités existent.

Étant donné que l'on est au début de la phase 1, il est impossible d'annoncer à la fois le nombre exact et le profil des travailleurs qui seront touchés, comme il est impossible de se prononcer sur le nombre de sous-traitants qui seraient ou pourraient être impactés, comme il n'est pas possible de se prononcer sur la mise en place ou non d'une cellule de reconversion – cela a été évoqué par certains députés –, d'un *outplacement*, voire d'un système hybride pour les travailleurs ; c'est parfois ce qui se met en place dans le cadre des négociations.

Lors des rencontres que nous avons eues, de manière explicite, de manière claire, de manière forte et sans équivoque, les partenaires sociaux, les représentants des travailleurs, nous ont demandé de leur laisser d'abord la place à la concertation, de ne pas interférer, de ne pas

poser de geste qui pourrait mettre en péril le dialogue social. Nous comptons respecter cette volonté. Nous estimons que le rôle du Gouvernement est de rester disponible pour dialoguer avec les syndicats comme avec la direction de GSK pour faciliter autant que possible les mécanismes de concertation sociale et de voir réduire au maximum l'impact de cette restructuration sur l'emploi et l'économie sociale, et de la corréler aussi avec des investissements annoncés, avec des résultats qui pourraient ouvrir alors de nouveaux postes d'emploi ; si les phases d'exploration au niveau du pharmaceutique et des vaccins devaient se transformer et évoluer, comme c'est souvent le cas, entre la recherche et l'opérationnalisation des vaccins.

L'idée est de trouver des solutions pour tous les travailleurs. Il y a effectivement plusieurs mesures et leviers que nous pouvons actionner. Je dois ajouter également que, dans le cadre de la rencontre, s'est associée spontanément la ministre fédérale de l'Emploi qui était également présente chez le Premier wallon. Nous avons notamment discuté des conditions qui existaient aujourd'hui sur la prépension.

Je ne vais pas rentrer dans les considérations : considère-t-on que les conditions de prépension ont évolué positivement ou non ? Aujourd'hui, les conditions de prépension, c'est : soit une entreprise est en difficulté, soit il faut 40 ans au sein d'une société. Sachant que beaucoup de travailleurs – l'intention est de se séparer d'un certain nombre de cadres –, eu égard à la situation particulière de ces personnes, elles ont fait des études et elles ne sont pas dans les conditions de prépension. Cela ne semble donc pas être piste qui pourra être exploitée au sens du règlement actuel.

Les discussions sont ouvertes avec le Fédéral, qui a fait offre de service, de la même manière que les ministres des entités fédérées ; vous savez que l'on est dans une zone frontalière où il y a des travailleurs de la Région flamande et de la Région bruxelloise, et où il est dès lors possible de travailler notamment avec les différents services publics de l'emploi. Le FOREm a été proactif, je souhaite le souligner. À l'occasion de ces débats aujourd'hui, des représentants du FOREm sont présents, ce qui est aussi une preuve de la marque d'intérêt et de la manière dont ils suivent le dossier, mais j'y reviendrai un peu plus avant.

Si les licenciements devaient se confirmer, GSK devra initier la mise en place d'une cellule pour l'emploi, que l'on appelle CPE. Il s'agit de proposer au travailleur licencié un programme de reclassement avec le choix d'un ou de plusieurs opérateurs qui seraient chargés de la prise en charge de cet accompagnement. Cela appartient aux interlocuteurs sociaux et cela devra être précisé dans le plan social. Cet accompagnement chez nous peut être réalisé par des opérateurs privés ou une cellule de reconversion. Le FOREm viendra quant à lui en appui de la reconversion, le cas échéant, des travailleurs licenciés dans le cadre de l'accompagnement spécifique mis en place au terme de la procédure de licenciement collectif. Le processus de concertation permettra d'envisager les diverses possibilités de reconversion professionnelle ou de reclassement.

Dans le cas où l'accompagnement des travailleurs serait confié à une cellule de reconversion, l'étroite collaboration existante entre les services de reconversion collective du FOREm et ses conseillers entreprise permettra d'anticiper les opportunités d'emploi, les besoins de compétences recherchées et d'assurer la mise en œuvre des formations adéquates, et de réinsérer au mieux les travailleurs accompagnés. L'accompagnement des travailleurs qui seront touchés demeure, il va de soi, en haut de ma priorité. Nous mettrons tout en œuvre pour anticiper. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures, pour lesquelles il n'est pas utile de communiquer, pour faire en sorte de lister toutes les offres d'emploi disponibles dans le secteur et pour lesquelles le FOREm a été d'un appui extrêmement précieux. Des contacts avec mes collègues des entités fédérées sont en cours.

En ce qui concerne le quartier général, je pense que M. le Ministre Borsus, vous l'avez dit. L'expression de « Recherche & Développement » et la production de vaccins sont maintenues. Les sites de Rixensart et surtout celui de Wavre sont des sites sur lesquels ils souhaitent continuer à investir.

Concernant les représentants des cadres, vous savez qu'il y a une particularité. Quand il y a une restructuration dans une entreprise, ce sont souvent des ouvriers ou des employés qui sont concernés. Ici, ce sont des cadres, il y a donc un dispositif particulier. Les représentants des cadres sont présents dans les discussions. Pour la suite, seuls les délégués syndicaux, selon la législation, participeraient à la négociation. Les syndicats souhaitent une délégation syndicale pour les cadres qui n'ont pas de délégués, pendant la phase 2, si cela s'avérait nécessaire, et pour la suite également par rapport à la protection des représentants des cadres. Cela a été discuté à l'occasion de la première réunion entre les travailleurs et la direction. Ils sont en train de regarder dans quelle mesure cette particularité peut être rencontrée et si des modalités pratiques particulières peuvent être trouvées. Pour le reste, je renvoie à des dispositifs fédéraux pour lesquels je n'ai pas de prise au sein de la Région wallonne. Je ne doute pas que les uns et les autres interviendront et utiliseront leurs relais.

Le secteur des biotechnologies est un secteur porteur, puisque 300 emplois sont à pourvoir. Le FOREm, avec Essenscia Wallonie, la Fédération du secteur de l'industrie chimique et des sciences de la vie, compte organiser un salon virtuel qui se tiendra du 2 au 17 mars pour permettre aux entreprises du secteur de la chimie, pharmacie et biotechnologie de trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin, à la fois pour des chercheurs d'emploi sans expérience, mais aussi pour certains qui auraient de l'expérience. Il y a déjà

25 entreprises qui ont décidé de participer à ce *jobday*. Par ailleurs, un *jobday* présentiel aura lieu le 10 mars à Louvain-la-Neuve. Ma volonté, et je l'avais déjà évoqué, est de donner des coups de boost à ces *jobdays* très utiles pour les chercheurs d'emploi et qui permettent aussi aux entreprises de trouver des travailleurs motivés correspondant aux profils qu'ils recherchent, et donc de pouvoir en organiser aussi prochainement dans le Hainaut et à Liège où l'on trouve aussi des entreprises qui croissent dans ce secteur.

Aujourd'hui, dans le *jobday* dont on parle, il y a 300 emplois à pourvoir et il y a plusieurs centaines d'offres d'emploi disponibles sur le site du FOREm.

Je veux évidemment relativiser. À partir du moment où il y a des offres d'emploi, il n'y a pas du tout assurance que ce soit concomitant, que cela corresponde au profil des personnes qui perdraient le cas échéant leur emploi. Néanmoins, c'est un secteur qui continue d'engager.

J'ai pris les chiffres de 2018. Il y a 220 entreprises en Wallonie dans ce secteur. Cela représente 23 % de l'emploi industriel en Wallonie. Cela représente, pour le pôle BioWin dont on a parlé, 50 000 emplois dans le secteur du vivant. Si l'on prend la fédération Essenscia, par exemple, dans ses chiffres, au sens un petit peu plus large, 64 400 emplois directs et 92 000 emplois. Pour la Wallonie, c'est important de continuer à investir dans ces secteurs. Je pense à Liège à des sociétés comme Mithra, Eurogentec, dans le Hainaut, à MaSTherCell. Il y a par ailleurs des entreprises qui ont pris contact avec les cabinets du ministre de l'Économie et de la ministre de l'Emploi pour dire qu'elles allaient, dans les investissements à venir, rechercher aussi de l'emploi.

Notre objectif est de continuer à orienter des personnes dans ce secteur-là. Si l'on devait entendre ce que nous dit le secteur, j'ai eu une rencontre avec Essenscia ces derniers jours au cabinet, elle nous dit que la demande est de 1 500 personnes chaque année qui pourraient être engagées en Wallonie. Je ne voudrais pas avoir d'expression sans avoir une vision macro pour ce secteur qui reste un secteur porteur.

Ce n'est pas la dernière fois que l'on parlera de ce dossier. Vous l'avez compris, c'est un dossier qui évolue. C'est un dossier pour lequel nous allons sans doute être amenés à investir et à investiguer de manière beaucoup plus importante, à travailler sur des leviers que je n'ai pas précisés volontairement parce que cela serait mettre la charrue avant les bœufs, parce que la volonté des travailleurs est de laisser la concertation et de ne pas sortir des arguments et des possibilités que nous pourrions actionner le cas échéant. Nous sommes proactifs et réactifs par rapport à la situation pour faire en sorte, c'est notre priorité maximale, de limiter la casse autant que possible et de trouver des solutions pour les travailleurs qui seraient concernés par cette situation difficile qu'ils connaissent.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, je reste à votre disposition, si je n'avais pas répondu à l'une ou l'autre de vos questions.

M. le Président. - Compte tenu du délai qui nous est imparti et du temps qu'il reste, je peux vous proposer de ramasser vos propos en réplique et peut-être de limiter à une intervention par groupe ou un intervenant par groupe, si cela ne vous frustre pas, ce qui donnerait…

M. Mugemangango (PTB). - Oui, cela me frustre.

M. le Président. - Je crains dès lors que vous ressortiez de cette commission frustré. Ne m'en veuillez pas.

Il faudra bien que nous arrêtions nos travaux à un moment ou un autre ; jusque 14 heures, je ne pense pas que nous puissions décemment aller. Cela priverait chacun d'entre nous d'un petit moment de répit avant la reprise.

Je suggère – j'entends bien que cela vous pose un problème, Monsieur Mugemangango – que chacun d'entre vous s'exprime quelques minutes, chacun des groupes. Si toutefois vous vouliez en prendre deux ou trois de plus, je ne vous en voudrais pas, mais si vous voulez bien, tâchons de terminer avant 13 heures à tout le moins. Il est 12 heures 30. En procédant de la sorte, avec les petits débordements des uns et des autres, on y arrivera déjà difficilement.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - D'abord, ce que j'ai entendu tout à l'heure, que le PTB accepte finalement les pertes d'emploi : ici on est le seul parti finalement qui n'accepte pas qu'une entreprise qui réalise des bénéfices se permette de licencier.

J'ai entendu plusieurs choses. On est déjà dans l'après. Il faut limiter, il faut réduire.

(Réaction d'un intervenant)

Je continue.

Il faut limiter, il faut réduire, c'est justement ce qui nous pose problème. Je pense que GSK doit renoncer à son plan de licenciement, c'est-à-dire le message des organes syndicaux : c'était zéro licenciement vu les bénéfices réalisés.

Monsieur Borsus, je ne suis pas étonné de votre réponse concernant votre stratégie. C'est la même. On va voir ce que cela donne. Cela fait plusieurs fois que l'on vous interpelle sur des pertes d'emploi, cela fait plusieurs fois que l'on dit que vous allez dans le mur, que votre stratégie ne fonctionne pas, que donner des aides, des cadeaux, ce n'est pas cela qui crée de l'emploi. Vous me dites le contraire. En fait, aujourd'hui, on a le résultat, ce sont 900 emplois qui

sont menacés. À chaque fois, c'est le même constat. Vous dites que vous constatez, que vous allez faire les choses pour, mais en fait on n'a pas besoin d'un agent constatateur, on a besoin d'un ministre de l'Économie qui, vu la situation, prenne une autre direction que celle que vous avez prise. Cette stratégie, on voit qu'elle ne fonctionne pas.

Vous parlez de collectivisme. Il n'y a que vous qui parlez de cela ici aujourd'hui. Cela commence à devenir une habitude pour vous. C'est pour étouffer le débat, je pense.

Quand on parle de stratégie économique, on a une stratégie qui est différente de la vôtre et qui serait plus gagnante pour maintenir les emplois. L'idée n'est pas de dire que les autres entreprises ne créent pas des emplois. L'idée est de dire : que va-t-on faire avec ces aides que l'on donne et à quoi cela sert-il de donner cet argent à des entreprises qui sont bénéficiaires ? Non, avec cet argent, on pourrait créer des emplois dont on a le contrôle. Aujourd'hui, on voit bien que votre stratégie ne fonctionne pas et vous continuez à aller dans le mur. C'est ce que je voulais dire.

Sur les promesses, les promesses des entreprises, des multinationales comme GSK, j'habite à Liège, j'en ai connu aussi des « On va garder. On va maintenir. On va essayer de réduire. » On a vu le résultat. On connaît le bassin sidérurgique liégeois. Surtout, GSK faisait déjà des promesses en 2017. Il faisait comme promesse que le centre de recherche allait rester, était stratégique pour lui. On voit aujourd'hui que ses promesses sont évaporées. On est inquiet pour l'avenir.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Eu égard au temps de travail et de l'horaire des autres députés, des autres collègues, je fais attention à ne pas faire une intervention longue. Ce n'est pas mon propos.

Je veux quand même rappeler que j'avais fait des remarques sur les conditions du débat qui se réalise maintenant. Il y a une sous-estimation de l'importance d'avoir un débat de fond sur la stratégie économique wallonne. Il ne s'agit pas uniquement de ce qui se passe avec GSK. GSK, c'est un phénomène important sur le plan social, mais aussi important dans le sens où c'était le centre de la stratégie économique wallonne. Je pense qu'il y a un refus de mener ce débat. On ne doit pas noyer le poisson. Il y a un problème.

Si l'on prend l'exemple de Caterpillar – je suis de Charleroi, pas de Liège –, c'était entre 2013 et 2016, 4 200 emplois en moins. Entre 2005 et 2015, du fait des restructurations des grandes entreprises, on a perdu en Wallonie 10 000 emplois. Il ne s'agit pas de mettre dans le même tiroir le cordonnier du coin, l'épicier, la PME ou la TPE par rapport aux grandes multinationales. M. Borsus fait comme si l'on devait maintenant avoir le débat, le procès de l'économie de marché. Je veux bien un débat là-dessus, pas de souci avec cela, mais ce n'est pas de cela que l'on est en train de parler. On est en train de parler du fait que la Région wallonne compte principalement sur les multinationales pour développer l'emploi et pour développer l'économie dans notre Région. Cela, c'est pour nous une erreur.

Je veux quand même dire que, si maintenant l'entreprise comme GSK fait des bénéfices, c'est d'abord grâce aux travailleurs, ce n'est pas seulement grâce au capitaine de l'industrie. Ce sont les travailleurs qui ont produit les vaccins, les recherches, les efforts pour rendre cette entreprise bénéficiaire. C'est important de le dire.

La question qui se pose, c'est pourquoi on continue à soutenir, avec les fonds publics, une entreprise qui fait des bénéfices. À cette question-là, je n'ai pas encore reçu de réponse satisfaisante, alors que l'on a l'option de faire autrement.

Le débat est bien de se demander pourquoi ces fonds publics ne sont pas orientés plutôt vers des initiatives publiques, des emplois publics que l'on maîtrise. C'est bien la question qui est posée et c'est la question à laquelle on n'a pas de réponse. On veut avoir ce débat, c'est d'ailleurs pour cela que l'on va introduire une motion pour proposer que l'on ait ce débat en plénière, le débat sur la stratégie économique du Gouvernement wallon. Je pense essentiel d'avoir ce débat.

Le second élément, vous avez parlé des aides à l'entreprise et cité des chiffres. Au niveau fédéral, ce n'est pas un mystère de dire que GSK bénéficie actuellement d'un abattement fiscal de 1,4 milliard d'euros. C'est énorme. Ce n'est pas dans nos compétences, mais c'est quand même énorme comme coup de main. On a évoqué la question de BioWin, je vous invite, Monsieur Borsus, je ne vais pas vous faire l'insulte de dire que vous ne connaissez pas vos chiffres, mais en tout cas le rapport BioWin 2018…

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Je vous indique juste…

M. le Président. - Terminez, je vous en prie, Monsieur Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Si je peux terminer. Si M. le Ministre Borsus me le permet, je termine.

M. le Président. - Il vous le permet.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous invite juste à regarder le rapport d'activités 2018 de BioWin qui parle d'un total de 144 millions pour BioWin, dont des fonds publics à concurrence de 113 millions d'euros. C'est ce qui est indiqué dans le rapport 2018. Surtout, ce qui me frappe dans ce que vous dites : « Ne vous inquiétez pas, cette entreprise contribue à concurrence de 450 millions

d'euros au niveau de l'ensemble des taxes. », j'aimerais que vous puissiez me donner le détail. Ce que j'ai entendu de votre interview à la radio il y a quelques jours, c'est que vous mettiez dans ces 450 millions, par exemple, les cotisations patronales, cela n'a pas de sens, ou les TVA payées par GSK, cela n'a pas de sens non plus.

Je vous signale quand même qu'une entreprise paie des salaires, ce serait encore pire que ce ne soit pas le cas. Évidemment que les travailleurs paient aussi la TVA. Après les travailleurs, eux, sont confrontés à un taux d'imposition de 35 % à 45 %, là où GSK en Belgique est confronté à un taux d'imposition de 0,1 %.

Dernier élément, je ne vous ai pas entendu, en tout cas pas très clairement, par rapport à ce que vous pensiez du fait que – j'ai utilisé le mot « collusion », je vais utiliser le mot très clairement « conflit d'intérêts » – Philippe Denoël, Président de BioWin, est à la fois lui-même membre du personnel de direction de GSK ; cela me paraît un conflit d'intérêts. Le fait, cela a été dit, que d'autres capitaines d'industrie gèrent d'autres pôles de compétitivité n'est pas fait pour me rassurer par rapport à cela et, à cet endroit aussi, on va introduire une motion. On va demander au Gouvernement de prendre une décision par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Président, juste un élément par rapport à la citation de la personne. Il me semble que c'est très limite, ce que vous faites. Que vous parliez de la personne, de sa responsabilité, pas de souci par rapport à cela, mais nommer une personne, comme cela, sans qu'elle ait la capacité à pouvoir se défendre, ici, face à cette commission, je trouve que le procédé est extrêmement limite, très sincèrement. Au-delà du fond de votre propos, je ne juge même pas le fond de votre propos. Je dis simplement que, du point de vue du respect du droit de la défense, il me semble à tout le moins nécessaire d'être un peu prudent sur l'utilisation de noms au sein de cette commission.

M. le Président. - Monsieur Mugemangango, avant que vous interveniez, permettez que je continue à présider cette commission, si vous le voulez bien. Je vous demanderai effectivement – M. Disabato m'a précédé – de ne pas reproduire systématiquement ces attaques ad hominem. Cela a déjà été évoqué tout à l'heure. Les personnes ne sont pas là, elles ne sont pas en capacité de se défendre. Que vous ayez des considérations ou des jugements, c'est une chose, mais les nommer systématiquement et parler d'elles en utilisant les mots « conflit d'intérêts » et « collusion », je vous demanderai de bien vouloir éviter ; cela a des connotations juridiques et judiciaires importantes.

Prenez plus de précautions oratoires, si vous le voulez bien, cela rehausserait les débats, me semble-t-il. Je me permets d'utiliser le terme à dessein.

Pour revenir sur l'organisation du débat, nous en avions convenu au début, cela a par ailleurs été modalisé par la Conférence des présidents, nous avons un autre impératif cet après-midi, vous en conviendrez. Que vous déposiez des motions ou que vous vouliez élargir le débat par ailleurs, libre à vous, mais pas aujourd'hui et pas maintenant, si vous le voulez bien.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'ai eu l'occasion de dire au début de cette séance que j'étais aussi en désaccord au moment où l'on a parlé des modalités au niveau de la Conférence des présidents.

(Réaction de M. Disabato)

Calmez-vous, Monsieur Disabato. Commencez par respecter mon temps de parole.

Je vais juste très brièvement terminer mon propos.

J'entends bien ce que vous dites au niveau des motions, j'entends bien bien aussi ce que vous me dites au niveau de la précaution oratoire, pas de souci.

Deuxième élément par rapport à cela, je ne connais pas cette personne et je parle de conflit d'intérêts objectif. Je ferai référence à cette personne, dorénavant, en parlant du président du pôle de compétitivité BioWin. Quant à avoir le débat avec cette personne ou avec d'autres, pas de souci pour moi.

M. le Président. - Nous en resterons là, l'incident est clos.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Pour faire face à des…

M. le Président. - Excusez-moi, Monsieur Hardy. À raison, on me signale qu'il faut une alternance. Je vais donc vous demander de bien vouloir… *Mea culpa*, je vous interromps, je suis navré.

(Réactions dans l'assemblée)

On revient sur l'ordre de tout à l'heure. Au temps pour moi. Cette fois, Monsieur Hardy, je vous cède la parole.

M. Hardy (PS). - La majorité, vous pouviez en être, mais bon.

Pour faire face à des catastrophes sociales, il faut faire preuve de sérieux et pouvoir prendre ses responsabilités et la manière dont ce débat est récupéré est honteuse.

Je pense sincèrement que le Gouvernement wallon met tout en place pour limiter l'impact pour les travailleurs de GSK qui seraient concernés par un licenciement.

Comme vous, les socialistes partagent le fait que des licenciements collectifs dans des entreprises qui pratiquent des bénéfices sont inacceptables et on met les choses en place à d'autres niveaux de pouvoir pour les éviter. Je sais que vous avez commencé à travailler sur un texte qui va être déposé, maintenant, mais nous l'avons fait depuis longtemps.

Dire que vous avez le monopole de la lutte contre le licenciement collectif dans les entreprises qui font des bénéfices est faux.

Il faut saluer aussi la dynamique des pôles de compétitivité, initiée il y a plus de 30 ans, qui mène aujourd'hui à des résultats positifs. On ne peut pas isoler une décision d'une multinationale par rapport à l'ensemble de la dynamique mise en place par les pouvoirs publics et qui porte ses fruits.

Je me réjouis aujourd'hui de vivre dans une région qui est pionnière en termes de biotechnologies. Je me réjouis aujourd'hui de vivre dans une région qui, demain, sera pionnière sur le numérique, sur la digitalisation et qui est une terre d'accueil pour les entreprises de demain.

Je vous signale aussi que le Gouvernement wallon ne fait pas uniquement un soutien aux grandes multinationales. Un récent conseil des ministres a investi plus de 4,5 millions d'euros dans le secteur de l'économie sociale qui n'a pas comme unique objectif la maximalisation du profit, mais toute une série de dimensions telles que l'intégration des travailleurs avec une difficulté ou autres.

Il faut faire preuve de sérieux. Le Gouvernement wallon est dans une phase de dialogue et je lui fais totalement confiance, les socialistes lui font totalement confiance pour réduire l'impact sur l'emploi.

Je suis totalement convaincu par la politique d'investissement dans les filières d'avenir pour créer justement des emplois dans ces filières et faire en sorte que la Wallonie se sorte vers le haut.

Pour terminer, dans une économie mondialisée et concurrentielle, j'ai l'optimisme de croire que l'on peut, à terme, imposer des normes vers le haut, faire un *level up*. Je pense que le Brexit est un exemple de négociation que l'on doit avoir avec un pays voisin pour faire en sorte que nos normes européennes, nos normes wallonnes puissent inspirer des pays à augmenter vers le haut les normes qui protègent les travailleurs et qui augmentent les droits sociaux.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, je voudrais saluer, pour en connaître beaucoup qui vivent dans ma commune, la maturité des travailleurs et des délégations syndicales, parce qu'elles ne sont pas parties en guerre, elles n'ont pas tenu un procès sur la place publique, elles n'ont pas incriminé les responsables. Elles se sont engagées dans un dialogue social de grande qualité. Je voulais leur rendre un hommage très appuyé parce que, pour un grand nombre d'entre eux, l'angoisse subsiste.

Deuxièmement, nous serons, nous cdH, aux côtés du Gouvernement, parce que nous n'avions pas agi autrement hier. Un grand nombre de ministres sociaux-chrétiens cdH ont œuvré – je peux d'ailleurs les citer, depuis Albert Liénard jusqu'à Marie-Dominique Simonet – pour le développement de cette entreprise. Je ne ferai donc pas un tête-à-queue parce que nous serions dans l'opposition, le sang froid prime.

J'ai apprécié les réponses des deux ministres, ils ne m'en voudront pas cependant de leur dire que nous resterons vigilants sur l'évolution du nombre de licenciés, sur l'impact sur les sous-traitants, sur la nature des investissements. Cinq cents millions d'euros, cela paraît beaucoup, mais quand on voit l'histoire des investissements de l'entreprise, c'est quelque chose d'assez ordinaire pour elle. Ne considérons donc pas cela comme un geste extraordinaire, c'est leur politique de plusieurs années.

J'ai noté vos engagements, Monsieur le Ministre, sur le soutien à la recherche et je vous encourage à poursuivre, notamment par la technique des avances récupérables.

Enfin, je me dois de revenir sur ce que j'ai entendu, parce que j'ai eu l'honneur de présider ce Parlement. C'est vrai que nous disposons de l'immunité parlementaire, de l'irresponsabilité : nous pouvons dire tout et n'importe quoi, nous pouvons abuser les gens. C'est vrai que c'est un privilège que la Constitution nous donne, mais il ne faut pas en abuser. Je trouve que l'on a été particulièrement injuste à l'égard de certains. Je voudrais juste rappeler que, en 1958, Christian de Duve a acheté des marécages, parce que là où se trouve Rixensart c'étaient des marécages et une rivière. Du marécage, il en a fait une entreprise qui s'appelait à l'époque « Recherche, Industrie, Thérapeutique », qui ensuite – je le dis à nos amis – a connu beaucoup d'évolutions, puisqu'ils ont été rachetés ensuite par des Américains, SmithKline. Puis ils ont fusionné SmithKline et Beecham, pour en arriver à la formule que nous connaissons aujourd'hui. Bien sûr qu'il y a eu des moments d'hésitation, d'angoisse, de peur.

Je veux saluer ici un homme, un capitaine d'entreprise, celui qui était aux commandes de BioWin, Jean Stéphenne, qui a eu l'intelligence, en 1986 – puisque à l'époque, j'étais déjà parlementaire et je l'avais rencontré –, de consacrer l'ensemble de ses ressources à la production de l'hépatite B. C'était un geste extraordinaire et Dieu si beaucoup lui en ont voulu à l'époque de ne pas diversifier. Il a tout concentré sur

l'hépatite B ; je crois qu'il faut lui rendre cette justice et à ceux d'ailleurs qui lui ont succédé.

J'en termine parce que, quand j'ai lancé, non pas il y a 30 ans, le plan Marshall... Vous allez vieillir encore le ministre-président, c'était en 2006. En 2006, nous avons été visiter le site de GSK. Savez-vous, Monsieur le Président, combien il y avait de travailleurs en 2006 ? Il y en avait 3 000. Vous imaginez le chemin parcouru depuis lors, notamment par la politique de la Région, l'inventivité, le savoir-faire de leurs travailleurs et probablement aussi, je ne le nie pas, certains dispositifs fiscaux. En une dizaine d'années, on est passé de 3 000 travailleurs à plus de 9 000.

Je voudrais, avant que l'on ne tienne des procès un peu faciles, que l'on me cite une autre entreprise qui est parvenue à faire aussi bien avec des conditions salariales aussi avantageuses et avec des compléments salariaux, je peux en attester, qui sont à l'honneur de l'entreprise.

Je voudrais, parce que nos débats seront publics, que les communistes défendent une autre approche de l'économie. C'est leur droit. On a d'ailleurs vu les très nombreux échecs, y compris récemment en Amérique latine, auxquels cela nous a conduits. Je ne voudrais pas que, à travers ce débat, on présente une Wallonie qui fait fuir l'investissement, qui maltraite les patrons d'entreprises, même s'il ne faut pas être naïf et qu'il faut toujours être sur ses gardes, parce qu'ils ont des intérêts ou des valeurs qui ne sont pas toujours les mêmes que les nôtres.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, c'est un cdH vigilant, mais qui en l'occurrence soutient le Gouvernement, parce qu'il n'y a pas d'autre manière d'agir. Nous reviendrons pour évaluer l'évolution de la situation.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je ne vais pas être très longue. J'ai entendu toutes les pistes de travail déjà débutées que les ministres nous ont présentées, ce qui montre que le Gouvernement est proactif, actif et réactif.

De manière générale, je constate que le Gouvernement fait preuve de la prudence qui est de rigueur pour parvenir au meilleur résultat possible et travaille en permanence, quotidiennement, dans le système de triptyque que ma collègue Mme Laruelle a souligné entre le Gouvernement, les représentants des travailleurs et les représentants de l'entreprise. C'est primordial, on a tous insisté sur le fait qu'une relation saine entre ces acteurs perdure et que l'on évite absolument quelque geste qui soit qui viendrait mettre en péril le dialogue social. Tout le monde, à part le PTB qui continue à marteler son message anti-entreprises, l'a compris.

Je tiens juste, au nom du groupe MR – je vois que d'autres groupes s'y associent –, à assurer le Gouvernement de notre soutien et de notre entière mobilisation pour ne pas tomber dans l'indécence que M. Borsus a évoquée. Les seuls dans cette assemblée qui manquent de considération pour les travailleurs, au final, sont ceux qui tombent dans cette indécence en instrumentalisant ainsi le séisme social dont les travailleurs de GSK sont victimes en ce moment. Notre mobilisation à œuvrer de façon constructive pour trouver les solutions qui permettront, d'une part, qu'un nombre maximum de pertes d'emplois soit évité et, d'autre part, que la Wallonie reste un territoire intéressant et fertile pour les entreprises et autres investisseurs, en particulier dans le secteur des biotechs, qui est et reste un gros pourvoyeur d'emplois. La ministre nous l'a suffisamment expliqué, chiffres à l'appui.

Je reste tout de même avec une question en tête, de savoir combien d'emplois privés le PTB a déjà créés, mais je crois que je peux encore rester longtemps avec un chiffre nul.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier le Gouvernement pour la réponse qui nous a été fournie. Je redirais tout d'abord la solidarité qui est la nôtre. On sait que ce sont des cadres, que ce ne sont pas des gens qui ont forcément des salaires les moins élevés. Il n'empêche, quand on vit d'un point de vue social un licenciement, c'est une vraie difficulté. Je tiens cependant à apporter mon soutien à tout le monde, à tous ceux qui souffrent aujourd'hui d'une perte d'emploi.

Sur la Wallonie et les pôles de compétitivité, chacun peut avoir son appréciation. C'est un peu facile aujourd'hui de dire que si l'on avait fait autre chose ce serait mieux. On n'en aura jamais la preuve, parce que la solution que vous avez évoquée, très sincèrement j'ai un peu de mal à y croire, non pas parce qu'il ne faut pas un certain volontarisme, mais parce que, à un certain moment, on est dans une économie qui est très ouverte. Si l'on prend des mesures drastiques, d'un point de vue philosophique je peux l'entendre, il y a certaines choses que je partage avec vous sur l'indignation, sur la dérive du modèle économique, et cetera, mais nous devons aussi tenir compte de la situation réelle.

Quand, aujourd'hui, nous prenons des mesures trop drastiques, que se passe-t-il ? C'est que certains peuvent partir. Je ne dis pas que cela doit être une excuse pour ne rien faire. Entre ceux qui se contentent de conserver l'état du monde tel qu'il est actuellement et ceux qui parlent d'un monde qui n'existe pas, il y a une troisième voie qui est celle du réalisme et d'essayer de changer les choses, mais tout en tenant compte du contexte. C'est la volonté du Gouvernement que je soutiens.

Au niveau de la concertation sociale, c'est pour moi l'élément central. Donc, à ce stade-ci, ne faisons pas de procès d'intention au Gouvernement. C'est une demande et par ailleurs, vous pouvez le partager, au niveau des syndicats. C'est eux-mêmes qui nous demandent : « N'intervenez pas, à ce stade en tout cas, ce n'est pas nécessaire, nous voulons discuter, négocier, nous, seuls, avec les patrons ». C'est leur droit, c'est leur responsabilité.

Il faut, à ce stade, leur faire confiance. C'est pour cela qu'à ce stade je propose que l'on n'intervienne pas directement. On est là en soutien, comme le ministre de l'Économie et la ministre de l'Emploi l'ont dit. Je pense que l'on doit rester à ce niveau-là avec comme objectif la volonté de diminuer les impacts. Je me félicite que le Gouvernement ait mis ce point à l'ordre du jour.

C'est une bonne nouvelle si un impact est plus faible au niveau des sous-traitants. Je reviendrai peut-être en question écrite pour avoir plus d'informations. Je me félicite aussi que sur les cadres vous pouviez nous rassurer un petit peu et qu'il y ait une volonté de trouver des solutions pour que les cadres puissent participer à la négociation.

Par ailleurs, parce que l'on évoque toujours les aides, et cetera, et M. Antoine a eu la délicatesse de donner des chiffres, M. Borsus les a confirmés par rapport à la question des avances récupérables, c'est le principe des avances récupérables, ce que l'on appelle les fameux codes 8. Cela nous aide beaucoup, d'ailleurs, en Wallonie, d'avoir des codes 8 qui nous permettent de débudgétiser d'une certaine manière pour ne pas être soumis aux contraintes européennes. C'est un élément intéressant. Quand on ajoute – encore une fois, comme je le disais tout à l'heure, au pays des aveugles, les borgnes sont rois – les 4,5 millions d'euros que l'on vient de mettre pour l'économie sociale, le million d'euros pour NewB, les différentes initiatives qui sont contenues, aujourd'hui, dans la Déclaration de politique régionale pour essayer de construire une alternative au modèle économique tel qu'il est aujourd'hui et de le réguler parce que, aujourd'hui, il faut bien reconnaître qu'il y a quand même une série de problèmes dans le marché de l'emploi et dans le monde économique, mais il y a aussi des choses qui réussissent, qui fonctionnent. La demande que j'ai entendue ici, c'est de pointer ; quand les choses vont mal, il faut pouvoir le dire, mais quand les choses vont bien, et je ne vous ai jamais entendus pendant les 15 dernières années dire : « Bravo, GSK, pour les milliers d'emplois que vous avez créés ».

C'est cela qui est important aujourd'hui, c'est d'avoir un discours nuancé, mesuré. Je peux partager une certaine indignation par rapport à un certain mode de fonctionnement, mais aujourd'hui, ce que nous avons, nous, comme responsabilité, c'est d'assurer un avenir à ces travailleurs, parce que les travailleurs se fichent des débats idéologiques. Ce qui compte c'est qu'à la fin du mois ils aient leur salaire, parce que s'ils n'ont pas de salaire, ils ne savent pas payer leurs charges ; s'ils ne savent pas payer leurs charges, ils ne savent pas assurer un avenir à leurs enfants. C'est cela le vrai souci et c'est cela le vrai problème. J'en appelle à ce qu'il y ait un peu de mesure dans les discussions parce que, au final, je ne veux pas que ce soit ceux que l'on prétend défendre qui soient les plus pénalisés par les actions que l'on souhaite mener.

M. le Président. - Nous retiendrons cela en guise de conclusion, si vous le permettez, et arrêtons là nos débats.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 48 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. René Collin, cdH
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Disabato, Ecolo
M. André Frédéric, PS
M. Maxime Hardy, PS
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Dimitri Legasse, Président
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Rachel Sobry, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

CDD	contrat à durée déterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CER	Conseil européen de la recherche
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CPE	Convention premier emploi
DPR	Déclaration de politique régionale
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FIRST	programme de Formation et d'Impulsion à la Recherche Scientifique et Technologique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSK	GlaxoSmithKline
ISOC	impôt des sociétés
ORL	oto-rhino-laryngologie
PME	petites et moyennes entreprises
SA	société anonyme
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
TPE	très petites entreprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCB	Union chimique belge
UCL	Université catholique de Louvain